MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Stratégie internationale de la France pour une **diplomatie féministe**

(2025-2030)

Cette stratégie a été élaborée en suivant une méthode participative, permettant de réunir plus de 200 partenaires internationaux et de la société civile dans le cadre de huit groupes de travail et lors de consultations internes et externes. Leurs recommandations ont guidé la rédaction de la stratégie. Un comité de pilotage multi-acteurs, associant ministères, opérateurs, services du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et société civile, a été constitué pour suivre les travaux.

Table des matières

Partie 1. Définir la diplomatie féministe de la France 5

La diplomatie féministe, une action déterminée des États en faveur des droits des femmes et de l'égalité de genre 6

Le bilan de la diplomatie féministe de la France depuis 2019 7

Une nouvelle stratégie pour une ambition réhaussée 8

5 piliers pour définir la diplomatie féministe de la France 9

Partie 2. Rehausser l'ambition : les 5 priorités de la diplomatie féministe 13

Priorité 1 : réaffirmer les priorités historiques 14

Objectif 1 : défendre les droits et santé sexuels et reproductifs, dont le droit à l'avortement sécurisé 14

Objectif 2 : promouvoir l'éducation des filles et l'égalité de genre dans et par l'éducation 15

Objectif 3 : éliminer toutes les formes de de violence faites aux femmes, aux filles, et fondées sur le genre 18

Objectif 4 : soutenir la participation citoyenne et politique des femmes et favoriser leur représentation dans toutes les sphères de la société 21

Objectif 5 : agir pour l'autonomisation économique des femmes 23

Priorité 2 : promouvoir un multilatéralisme fort et efficace au service de la diplomatie féministe 25

Objectif 1 : porter les priorités de la diplomatie féministe aux Nations Unies et dans toutes les enceintes multilatérales 25

Objectif 2 : promouvoir les normes internationales garantissant les droits et les libertés des femmes et des filles et refuser toute régression 27

Objectif 3 : œuvrer pour une gouvernance féministe des organisations et des fonds multilatéraux 31

Objectif 4 : mener une politique étrangère féministe commune à l'échelle européenne 33

Priorité 3 : mobiliser l'ensemble des instruments financiers pour contribuer à l'égalité de genre 35

Objectif 1 : accroître la part des investissements solidaires et durables en faveur de l'égalité de genre 35

Objectif 2 : continuer de soutenir politiquement et financièrement les mouvements, organisations et activistes féministes 37

Priorité 4 : répondre aux enjeux globaux par la diplomatie féministe 39

Objectif 1 : promouvoir une action climatique et environnementale féministe 39

Objectif 2 : défendre les droits des femmes et des filles et promouvoir l'égalité de genre dans l'environnement numérique et l'intelligence artificielle 41

Objectif 3 : faire de l'égalité de genre une clé du développement humain 43

Objectif 4 : mobiliser la diplomatie économique et la politique commerciale pour atteindre l'égalité de genre 45

Priorité 5 : porter l'approche féministe comme condition indispensable à la paix et à la sécurité, la prévention des conflits et la réponse aux crises et aux conflits armés 47

Objectif 1 : assurer la participation pleine, égale et significative des femmes et des filles à la prévention des conflits et aux processus de paix 47

Objectif 2 : lutter contre les violences sexuelles et fondées sur le genre liées aux conflits et combattre l'impunité 50

Objectif 3 : renforcer la prise en compte des femmes et des filles, et du genre dans la prévention et la réponse aux crises et conflits 52

Partie 3. Piloter la diplomatie féministe : une méthode renouvelée 55

Engager l'Équipe France au service d'une diplomatie féministe ambitieuse 56

Coordonner la diplomatie féministe : le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères en chef de file 56

Renforcer la coordination interministérielle 56

Assurer le plein engagement des opérateurs 57

Transformer la culture institutionnelle pour assurer l'égalité et porter la diplomatie féministe 58

Prendre les mesures internes pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes 58

L'action du MEAE pour porter la diplomatie féministe en interne 59

Favoriser l'appropriation grâce aux référentes et référents Égalité 60

Mettre en œuvre la diplomatie féministe avec les partenaires stratégiques 62

Adopter un réflexe féministe dans tous les programmes budgétaires 62

Soutenir la recherche et l'expertise internationale 63

Déployer une communication stratégique 63

Mesurer l'atteinte des objectifs : gouvernance, suivi et redevabilité 64

Annexes 65

Stratégies et plans d'actions nationaux de la France 65

Stratégies internationales de la France 65

Lexique 66

Partie 1

Définir la diplomatie féministe de la France

La diplomatie féministe, une action déterminée des États en faveur des droits des femmes et de l'égalité de genre

Un État ayant adopté une diplomatie féministe place les **droits des femmes et des filles et l'égalité de genre au cœur de sa politique étrangère**.

La France a été le **quatrième pays à adopter une diplomatie féministe en 2019**, après la Suède, le Canada et le Luxembourg. En 2025, une quinzaine[1] de pays partagent cet engagement. Tous font des progrès en faveur des droits des femmes et des filles et de l'égalité de genre une priorité de leur politique étrangère, en se dotant de leurs propres définitions et objectifs.

S'inscrivant dans la lignée des textes fondateurs et des conférences internationales en faveur des droits des femmes, la diplomatie féministe initie une nouvelle dynamique politique.

Instrument d'influence sur la scène internationale et vecteur de coopération entre pays, la diplomatie féministe est un outil stratégique pour **promouvoir l'effectivité des droits des femmes et des filles comme une condition nécessaire à la démocratie et à la paix**. La quinzaine de pays l'ayant adoptée se mobilise pour promouvoir l'égalité de genre avec force et détermination.

Alors que ces droits sont remis en cause, dans un contexte de montée des conservatismes et des mouvements anti-droits dans le monde, la diplomatie féministe fait de leur défense son fondement en refusant toute régression.

Cadre juridique international en matière de droits des femmes et des filles

Inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948, les droits des femmes sont des droits universels.

Ces droits s'appuient sur un corpus normatif international qui comprend :

- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) ;
- la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite Convention d'Istanbul ;
- les Pactes sur les droits civils et politiques et sur les droits économiques, sociaux et culturels ;
- les textes conventionnels à valeur universelle et ceux ratifiés par la France en matière de droits de l'Homme ;
- les quatre conférences mondiales sur les femmes organisées par les Nations Unies : Mexique, 1975 ; Copenhague, 1980 ; Nairobi, 1985 ; Pékin, 1995.

Ce corpus normatif international et l'Agenda 2030 sur les objectifs de développement durable (ODD) ont contribué à placer l'égalité de genre au cœur des priorités internationales et ont souligné son caractère indispensable au développement pacifique et durable des sociétés.

1. Canada (2017), Luxembourg (2018), France (2019), Mexique (2020), Espagne (2020), Allemagne (2021), Chili (2022), Pays-Bas (2022), Colombie (2022), Libéria (2022), Argentine (2023), Slovénie (2023), Mongolie (2023).

Le bilan de la diplomatie féministe de la France depuis 2019

La France a acquis, depuis 2019, un rôle de premier plan sur la scène internationale en matière de diplomatie féministe, à travers des **positions engagées**, le **financement d'initiatives clés** et le **développement de nombreux partenariats**.

La promotion des droits des femmes et de l'égalité est devenue **l'un des dix objectifs prioritaires de la politique française de solidarité internationale**, consacrés lors du Conseil présidentiel du développement (CPD) réuni par le président de la République et du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) en 2023. En mobilisant tous ses outils financiers, la France a ainsi alloué une part croissante de son aide internationale à des projets favorisant l'égalité de genre et les droits des femmes dans le monde.

Sur le plan multilatéral, la France défend la prise en compte systématique des droits des femmes et des filles et de l'égalité de genre.

Elle a renforcé son engagement aux Nations Unies, en se mobilisant au sein de la Commission de la condition de la femme (CSW) et du Comité pour l'élimination des discriminations à l'égard des femmes (CEDAW). La France a aussi soutenu financièrement les agences et fonds des Nations Unies, en particulier :

- ONU Femmes : triplant ses contributions de 2020 à 2022, passant de 3,8 millions d'euros à près de 10,5 millions d'euros.
- le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) : en multipliant par quatre ses contributions entre 2020 et 2023, passant de 6,4 millions d'euros à près de 23,1 millions d'euros.

La France finance également des formations aux question de genre dans les opérations de paix des Nations Unies.

La France a mis l'égalité de genre au cœur de sa présidence du G7 en 2019, en soutenant des initiatives multilatérales d'ampleur, telles que :

- **Le Fonds mondial pour les survivants et survivantes de violences sexuelles liées aux conflits**, cofondé par le docteur Denis Mukwege et Nadia Murad, corécipiendaires du Prix Nobel de la Paix en 2018. La France en a été le premier pays financeur à hauteur de 14,2 millions d'euros entre 2019 et 2025.
- **L'initiative pour le financement en faveur des femmes en Afrique (AFAWA)** soutenant l'accès des femmes à l'entrepreneuriat, que la France a financé à hauteur de 22,5 millions d'euros de 2020 à 2024, en partenariat avec la Banque africaine de développement.
- **L'initiative « Priorité à l'égalité »** coordonnée par l'UNGEI et l'IIPE-UNESCO, pour faire de l'éducation un vecteur d'égalité, pour laquelle la France a annoncé une nouvelle contribution de 2 millions d'euros en 2024.

Le Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF) a été l'une des concrétisations les plus marquantes de la diplomatie féministe de la France. Cette initiative présidentielle lancée en 2020 a déjà permis de mobiliser 250 millions d'euros à destination de la société civile féministe dans le monde de 2020 à 2024.

La France a coprésidé avec le Mexique le Forum Génération Égalité (FGE) en 2021, sous l'égide d'ONU Femmes. Plus grand rassemblement féministe au monde depuis plus de 25 ans, il a permis le lancement d'un Plan mondial d'accélération pour l'égalité et a marqué l'engagement de la France à hauteur de 400 millions d'euros en faveur des droits et santé sexuels et reproductifs.

Dans ses relations bilatérales, **la France a renforcé la promotion des droits des femmes et sa coopération avec les pays engagés sur ces enjeux**. Elle a signé des lettres d'intention sur la diplomatie féministe avec le Chili en 2023, avec la Colombie en 2024 et avec la Bolivie en 2025.
La France s'engage dans des coalitions transrégionales et dialogue avec tous les pays afin de faire progresser les droits des femmes et des filles et l'égalité de genre dans le monde entier.

Sur le plan interne, le MEAE s'est activement engagé en faveur de **l'égalité professionnelle de ses agentes et agents**. Son action a été reconnue dès 2017 par le label « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » de l'AFNOR, renouvelé en 2023 pour quatre ans. La même année, les efforts entrepris en matière de diversité ont été reconnus à travers l'obtention du label AFNOR « Diversité ». La proportion de femmes dans l'encadrement supérieur du MEAE a fortement progressé ces dernières années, avec plus de 45 % de femmes nommées parmi les Ambassadeurs en 2024. En 2023, le MEAE a obtenu la note de 86/100 à l'Index d'égalité professionnelle de la fonction publique, une hausse de 6 points par rapport à 2022.

Une nouvelle stratégie pour une ambition réhaussée

Cette *Stratégie internationale de la France pour une diplomatie féministe 2025-2030* incarne les évolutions du corpus stratégique du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) en matière d'égalité de genre, depuis l'adoption en 2007 de la première stratégie genre et développement.
Elle fait suite à la *Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes* adoptée en 2018, et opère un changement de paradigme en définissant l'approche féministe de la politique étrangère de la France, ses priorités et sa méthode.

Elle revêt une double ambition :

- **définir un cadre et des objectifs communs** pour la prise en compte systématique des droits des femmes et de l'égalité de genre dans l'action internationale et européenne, en associant les autres ministères, le réseau diplomatique et consulaire et les opérateurs français ;
- **établir le plan d'action** du MEAE et du réseau diplomatique et consulaire en faveur des droits des femmes et des filles et de l'égalité de genre à l'international pour la période 2025-2030.

Cette nouvelle stratégie s'inscrit dans la continuité du Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2023-2027), présenté le 8 mars 2023 et exposant les priorités de l'État français en la matière (lutte contre les violences ; santé des femmes ; égalité professionnelle ; culture de l'égalité).

5 piliers pour définir la diplomatie féministe de la France

En portant une diplomatie féministe, la France place les droits des femmes et des filles et l'égalité de genre au cœur de sa politique étrangère. Elle en fait une priorité dans chaque domaine de son action européenne et internationale, comme la paix et la sécurité, le climat et l'environnement, le développement, la gouvernance démocratique, les droits de l'Homme, l'action humanitaire, les enjeux économiques, financiers et commerciaux, le numérique, la culture, l'éducation, la santé et la sécurité alimentaire. Toutes les modalités de l'action diplomatique, bilatérale, et multilatérale, ainsi que l'activité consulaire, sont concernées.

La diplomatie féministe de la France est fondée sur le **principe d'égalité des droits, le respect des libertés fondamentales et des opportunités entre tous les êtres humains**. Elle réaffirme l'universalité des droits des femmes et des filles et soutient la pleine réalisation de l'égalité de genre comme un levier indispensable pour le développement durable et la construction de sociétés pacifiques, justes et inclusives.

Elle se structure autour de 5 piliers :

Droits et libertés

La France défend une approche fondée sur les droits, intégrant les normes, règles et principes internationaux des droits de la personne au fondement de sa politique extérieure et dans sa politique d'investissement solidaire et durable.

Elle appelle au respect du cadre juridique international en matière de droits des femmes et des filles. Ces droits sont universels, indivisibles, interdépendants, inaliénables et exigibles auprès des États. Les droits des femmes et des filles ainsi que les droits des personnes LGBT+ doivent être défendus dans tous les contextes et tous les lieux. La France lutte activement pour les défendre et les promouvoir. Les droits et santé sexuels et reproductifs, dont le droit à l'avortement sécurisé, constituent l'une des pierres angulaires de la diplomatie féministe de la France.

Participation et représentation des femmes dans tous les processus de décision

La France promeut et agit pour la participation pleine, égale et significative des femmes dans toutes les dimensions de la vie politique, sociale et économique, ainsi que dans les sphères publiques et privées de prise de décisions. Elle reconnait les femmes comme actrices du changement, y compris dans les processus de prévention, de gestion et de règlement des conflits. La France soutient la participation des hommes et des garçons pour la réalisation des droits des femmes et des filles et de l'égalité de genre.

Elle promeut également la représentation des femmes et des filles dans tous les secteurs de la société.

Elle reconnaît et soutient le rôle des médias pour favoriser la représentation des femmes sans stéréotype de genre, pour lutter contre la mésinformation et la désinformation sur les enjeux de genre et pour promouvoir l'égalité.

Les administrations françaises doivent garantir l'accès des femmes aux mêmes opportunités professionnelles et aux mêmes niveaux de rémunération que les hommes, conformément à la loi du 12 mars 2019 dite « Sauvadet » et à la loi du 19 juillet 2023 sur la parité dans la haute fonction publique. Elles œuvrent à une meilleure représentation des femmes aux postes à responsabilité et encouragent la parité, la mixité des métiers, la diversité et la représentativité au sein du réseau diplomatique et consulaire. Dans cet objectif, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a adopté un second Plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (2024-2026).

Lutte contre toutes les formes d'inégalités et de violences fondées sur le genre

La France lutte contre les inégalités fondées sur le genre dans tous les champs de la société (inégalités de participation à la vie publique, sociales, économiques et écarts salariaux, etc.).

La France reconnaît la nécessité de cibler les causes profondes des inégalités et des violences fondées sur le genre et faites aux femmes et aux filles (rapports de pouvoir inégaux, règles et normes discriminantes, biais et stéréotypes de genre, structures sociales de domination, etc.)[2]. Elle lutte contre les stéréotypes de genre, soutient un rôle actif et positif des hommes et des garçons comme acteurs de changement et combat les formes de masculinités[3] qui alimentent les inégalités.

Elle prend en compte les facteurs et formes multiples et croisées de discriminations.

La France mobilise l'ensemble des instruments dont elle dispose pour lutter contre les violences faites aux femmes, aux filles et fondées sur le genre, dans tous les contextes y compris les conflits armés. Elle considère que leur élimination est indispensable à la paix et au développement durable.

Elle reconnaît les violences en ligne et/ou facilitées par les technologies et celles que subissent les femmes, les activistes et organisations féministes comme parties intégrantes des violences fondées sur le genre.

La France accompagne ses ressortissantes et ressortissants établis hors du territoire qui sont victimes de violences y compris de violences sexuelles et conjugales. La France lutte contre les pratiques néfastes, telles que le mariage d'enfants et les mutilations sexuelles féminines et soutient l'accès à la santé sexuelle et reproductive.
Les ministères et opérateurs ne tolèrent aucune forme de discrimination, de violence fondée sur le genre, de harcèlement moral et sexuel. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères les prévient et les combat dès les procédures de recrutement et tout au long de la carrière des agentes et des agents.

2. OCDE (2023), SIGI 2023 Global Report: *Gender Equality in Times of Crisis, Social Institutions and Gender Index*

3. L'OCDE définit les masculinités par « les diverses manières d'être et d'agir, les valeurs et les attentes associées au fait d'être et de devenir un homme dans une société, un lieu et un espace temporel donnés ». OCDE (2019), Development Policy Papers, no. 17, "*Engaging with men and masculinities in fragile and conflict-affected settings*"

Ressources

La France promeut l'égal accès aux ressources et mobilise des financements pour la réalisation de l'égalité de genre. Elle veille à la prise en compte de l'égalité de genre dans l'ensemble des instruments financiers, bilatéraux et multilatéraux.

Elle déploie et soutient des initiatives en faveur de l'égalité de genre portées par les organisations internationales, aux Nations Unies, par des acteurs publics et privés des pays partenaires, ou par la société civile féministe, à travers **le Fonds de soutien aux organisations féministes** (voir encadré en page 35).

Méthodologie féministe

Porter une diplomatie féministe exige d'adopter une méthodologie de travail, de mise en œuvre et de gouvernance renouvelée, s'articulant autour de quatre principes directeurs :

Transversalité et cohérence de l'action. La diplomatie féministe est portée dans tous les domaines de l'action européenne et internationale de la France par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, chef de file, avec les autres ministères, le réseau diplomatique et consulaire et les opérateurs, dont l'action est guidée par des priorités, positions et messages communs. Elle prolonge la mise en œuvre des actions menées sur le *Plan national en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes*.

Partenariats et coalitions. La diplomatie féministe se caractérise par une méthode participative et est construite avec les partenaires bilatéraux, multilatéraux et les sociétés civiles française et internationale. La France reconnaît le rôle crucial et l'expertise des organisations, mouvements et activistes féministes et fait de leur participation aux politiques et aux programmes une priorité[4]. Dans son action multilatérale, la France s'engage dans des mécanismes de coordination et de coalition afin de promouvoir les droits des femmes et des filles et l'égalité de genre. Elle dialogue avec tous les pays pour faire progresser ces droits dans le monde.

Formation et expertise. Les ministères et les opérateurs s'engagent à mettre à disposition des formations sur la diplomatie féministe et les droits des femmes pour renforcer les compétences de leurs agentes et agents. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères renforcera la formation en matière d'égalité, de lutte contre les stéréotypes de genre et les violences sexistes et sexuelles, devenue obligatoire depuis le 8 mars 2024.

4. Le MEAE reconnaît le rôle essentiel de la société civile, partenaire et interlocutrice incontournable partout dans le monde, dans son document d'orientation stratégique Société civile et engagement citoyen (2023-2027).

La France œuvre au développement et à la valorisation de l'expertise internationale sur la diplomatie féministe en soutenant la recherche et à travers les dispositifs des experts techniques internationaux et des experts nationaux détachés.

Résultats concrets et redevabilité. L'action de la France à l'international prend en compte les spécificités des contextes dans lesquels elle agit, au plus près des besoins des populations. Selon l'approche « ne pas nuire », elle veille à avoir un effet positif sur les droits des femmes, sans jamais y porter atteinte, ni renforcer les inégalités de genre.

La stratégie de la France pour une diplomatie féministe est adossée à un cadre de redevabilité dont les actions sont mises en œuvre par les ministères, le réseau diplomatique et consulaire et les opérateurs. L'atteinte des objectifs est évaluée par une instance indépendante, le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes. La société civile est associée à la définition et au suivi de la stratégie.

Partie 2

Rehausser l'ambition : les 5 priorités de la diplomatie féministe

Priorité 1 : réaffirmer les priorités historiques

Objectif 1 : défendre les droits et santé sexuels et reproductifs, dont le droit à l'avortement sécurisé

La défense des **droits et santé sexuels et reproductifs (DSSR)** est la pierre angulaire de la diplomatie féministe française. Depuis 2018, la France a adopté la définition de la Commission Guttmacher-Lancet qui les décrit comme un état de bien-être physique, affectif, mental et social, qui concerne tous les aspects de la sexualité et de la reproduction, et pas seulement l'absence de maladie, de dysfonctionnement ou d'infirmité.

Les entraves et violations des DSSR, en particulier **des droits des femmes à disposer librement de leur corps** entraînent des conséquences dramatiques : l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) estime que 830 femmes environ meurent chaque jour de causes évitables liées à la grossesse et à l'accouchement, principalement dans les pays à faible revenu. Les avortements non sécurisés sont une cause majeure de décès maternels : chaque année, 70 000 adolescentes décèdent faute d'avoir accès à un avortement dans des conditions dignes, sûres et satisfaisantes.

La France agit pour faciliter l'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), à la contraception et à l'éducation complète à la sexualité. Au niveau national, elle améliore l'accompagnement de la maternité, la prise en charge des pathologies féminines, promeut la santé sexuelle et la santé menstruelle, et lutte contre la précarité menstruelle.

Le 8 mars 2024, la France est devenue le seul pays au monde à inscrire dans sa Constitution la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse.

En 2021, dans le cadre du Forum Génération Égalité (FGE), la France s'est positionnée comme cheffe de file de la coalition d'action « **Droit à disposer de son corps, droits et santé sexuels et reproductifs** ». Elle s'est engagée à hauteur de 400 millions d'euros pour la période 2021-2025 pour favoriser l'éducation complète à la sexualité, l'accès à la planification familiale et à un avortement légal, sûr et médicalisé partout dans le monde. Ces engagements se concrétisent par un soutien au programme *Supplies Partnership* du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), au programme *Shaping Equitable Market Access for Reproductive Health* (SEMA), à l'Organisation pour le dialogue en faveur de l'avortement sécurisé (ODAS), et au Fonds Muskoka.

ENGAGEMENTS PHARES

> Porter les DSSR, dont le **droit à l'avortement sécurisé**, comme élément prioritaire de nos relations **bilatérales** : plans d'action des ambassades, coopération avec les ministères de la Santé et de l'Égalité, dialogue avec la société civile.

> Défendre des positions ambitieuses en matière de DSSR et encourager la plus haute protection du **droit à l'avortement dans les instances multilatérales**, notamment aux Nations Unies, en particulier à l'OMS, au G7 et au G20, au sein de l'Union européenne et de l'OCDE.

La France a lancé sa deuxième Stratégie internationale, uniquement dédiée aux droits et santé sexuels et reproductifs pour la période 2023-2027. Les engagements et actions clés qui y figurent sont aujourd'hui réaffirmés, dans un contexte marqué par le recul du droit à l'avortement et des DSSR, en particulier dans les situations d'urgence. La France continuera à maintenir et promouvoir les DSSR à l'agenda international dans ses relations bilatérales comme dans les enceintes multilatérales. Dans ces dernières, elle continuera de protéger les DSSR, œuvrer à leur progression, défendre un langage ambitieux et susciter des changements normatifs et législatifs. La France veillera à la prise en compte des DSSR dans l'ensemble des actions en santé, y compris auprès des populations vulnérables et marginalisées.

Les 6 thématiques prioritaires de la Stratégie internationale de la France en matière de DSSR sont :

- l'accès aux **services et produits de santé sexuelle et reproductive** de qualité ;
- l'accompagnement au **changement social et comportemental** : soutenir l'éducation complète à la sexualité pour tous et toutes, et transformer les masculinités ;
- l'accès à l'**avortement sécurisé** ;
- la **lutte** contre les pratiques néfastes et les **violences sexuelles et fondées sur le genre** ;
- l'égalité et l'accès aux **droits** pour les personnes **LGBT+** ;
- l'accès aux droits et santé sexuels et reproductifs en **situations d'urgence**.

> Encourager les agences, fonds et programmes des Nations unies à placer les DSSR comme priorité dans leur action ; **soutenir les programmes en faveur des DSSR et de l'avortement sécurisé** ; renforcer les initiatives internationales dans ce domaine.

Objectif 2 : promouvoir l'éducation des filles et l'égalité de genre dans et par l'éducation

L'éducation des filles et l'égalité de genre dans et par l'éducation **sont des vecteurs de changements durables** pour bâtir des sociétés justes, égalitaires et inclusives.
Or, malgré des avancées en matière de scolarisation, 122 millions de filles dans le monde ne vont toujours pas à l'école[5] et près de deux tiers des adultes analphabètes sont des femmes[6].

Conformément à la Convention internationale des droits de l'enfant ratifiée en 1990, **la France défend le droit à l'éducation pour tous et toutes**, y compris en contexte de crise et de conflit ou d'entrave délibérée à l'éducation des femmes et des filles.

ENGAGEMENTS PHARES :

> Soutenir l'action des organisations internationales et fonds multilatéraux en faveur de l'égalité de genre dans et par l'éducation :

- continuer de promouvoir l'égalité de genre comme une priorité de l'action du **Partenariat mondial pour l'éducation (PME)** ;
- poursuivre la deuxième phase (2024-2026) de l'initiative multi-pays **« Priorité à l'égalité »** mise en œuvre par l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI) et l'Institut international de planification de l'éducation (IIPE) de l'UNESCO, qui accompagne l'intégration du genre dans les politiques et pratiques éducatives de huit pays d'Afrique subsaharienne ;

5. Source UNESCO
6. Source UNESCO

- poursuivre le soutien à la **Coalition mondiale pour l'alimentation scolaire** qui favorise l'accès des filles à l'éducation en leur assurant un repas sain et nutritif à l'école.

> Renforcer la **collaboration avec les pays affinitaires du G7 et du G20** en faveur de l'éducation des filles et de l'égalité de genre dans et par l'éducation.

> Systématiser la **prise en compte du genre dans les projets éducatifs financés par les Fonds Équipe France (FEF)**, les bailleurs internationaux, et dans les projets de coopération éducative, en veillant à augmenter la part des projets CAD 2 selon le marqueur de l'OCDE.

La France a inscrit l'égalité filles-garçons au cœur de son système éducatif. Elle s'appuie sur la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif (2019-2024), qui promeut une approche globale de l'éducation à l'égalité[7]. Cette dynamique continuera d'être portée au niveau européen et international. Dans sa politique étrangère, la France continuera d'affirmer les objectifs de la Stratégie internationale en matière d'éducation de base (2024-2028) en adoptant une approche transformatrice des normes sociales de genre dans et à travers l'éducation.

Son action s'attachera à éliminer les obstacles fondés sur le genre, lutter contre les stéréotypes de genre au sein de l'institution scolaire et engager des changements sociaux durables en faveur de l'égalité.

7. Des mesures-phares ont été mises en place dans le cadre de cette convention : la nomination de référents égalité dans chaque collège et lycée depuis 2018 ; la mise en place d'un label « Égalité filles-garçons » pour les établissements du second degré depuis la rentrée scolaire 2022 ; la production de ressources pédagogiques pour lutter contre les discriminations sur le portail de ressources en ligne Eduscol et la mise à disposition d'un document de référence « L'égalité filles-garçons dans les programmes d'enseignement » à l'attention des enseignants et enseignantes.

Les priorités de la Stratégie internationale en matière d'éducation de base (2024-2028) en faveur de l'égalité de genre :

- promouvoir l'analyse, la planification et la budgétisation sectorielle de l'éducation sensibles au genre ;
- éliminer les stéréotypes de genre et les pratiques discriminatoires dans les *curricula* et les ressources pédagogiques ;
- renforcer la formation à la pédagogie sensible au genre et l'éducation complète à la sexualité ;
- développer des équipements scolaires sûrs et inclusifs, assurant notamment un accès sécurisé à la santé menstruelle ;
- mettre en place des dispositifs de prévention et d'élimination des violences fondées sur le genre en milieu scolaire ;
- promouvoir le leadership des filles, des femmes enseignantes et des cadres éducatives ;
- assurer la participation active des garçons et des hommes en faveur de l'éducation des filles et de l'égalité de genre dans et par l'éducation à travers des formations et outils spécifiques ;
- soutenir l'orientation des filles vers les filières STIM (science, technologie, ingénierie, mathématiques) ainsi que l'orientation choisie vers les filières d'enseignement et de formation techniques et professionnelle porteuses d'emploi.

Objectif 3 : éliminer toutes les formes de de violence faites aux femmes, aux filles, et fondées sur le genre

PRÉVENIR ET COMBATTRE LES VIOLENCES DE MANIÈRE HOLISTIQUE

La lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes, aux filles, et fondées sur le genre est l'un des piliers de la diplomatie féministe portée par la France. Cette priorité s'inscrit dans le prolongement de l'engagement de la France au niveau national, en application de la Directive du Parlement européen et du Conseil sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (COM/2024/1385). Pour combattre le *continuum* des violences aux niveaux national et international, la France adopte une **approche holistique** favorisant la prévention, l'éducation, la prise en charge des victimes, et la lutte contre l'impunité. Dans cet objectif, elle mobilise l'ensemble des instruments à sa disposition.

À travers son action extérieure, la France combat toutes les formes de violences physiques, sexuelles, liées aux conflits, psychologiques, économiques, en ligne et/ou facilitées par la technologie et l'intelligence artificielle, dont la manipulation ou le partage non consentis de matériels intimes et le cyberharcèlement, les discours de haine, les crimes à caractère sexuel ainsi que les féminicides. Elle lutte également contre les mutilations génitales féminines et les mariages forcés.

La France promeut à l'international les mesures mises en place sur son territoire. Elle soutient **une approche coordonnée de tous les professionnels intervenants auprès des victimes et des auteurs**, notamment à travers la création de pôles spécialisés dans la lutte contre les violences intrafamiliales dans les juridictions. Elle promeut le déploiement de dispositifs de protection, l'évolution des cadres juridiques et des politiques publiques pour garantir une sécurisation immédiate et un accompagnement pérenne des victimes, tout en assurant une prise en charge adaptée des auteurs dans les centres prévus à cet effet.

La France continuera de plaider activement pour la ratification et l'adoption de textes internationaux ambitieux sur la lutte contre les violences fondées sur le genre, tel que la **convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique**, dite Convention d'Istanbul. Elle poursuivra son implication dans les actions opérationnelles de coopération internationale telles que le réseau mondial interministériel de haut niveau des polices sensibles au genre, dédié à la prévention et à la lutte contre les violences fondées sur le genre, lancé sous l'égide d'ONU Femmes en 2024.

Des **projets de coopération bilatérale** continueront d'être déployés par le réseau diplomatique et les opérateurs de l'État au service de la lutte contre les violences fondées sur le genre et la prise en charge de victimes, survivantes et survivants. Pour favoriser la transformation des politiques publiques sur le sujet, la France soutient les acteurs publics et les organisations de la société civile. Elle mobilise plusieurs outils de financement et programmes d'envergure mis en place via l'AFD, à destination des organisations de la société civile ou encore des collectivités territoriales. Depuis 2022, le programme « ***Feminist Opportunities Now*** », est mis en oeuvre par un consortitum d'OSC dans dix pays, avec une subvention de 14 millions d'euros.

Dans l'objectif de créer un réseau mondial de collectivités territoriales répondant aux violences fondées sur le genre, le département de la Seine-Saint-Denis est soutenu à hauteur de 2,7 millions d'euros.

La transformation des normes sociales et des masculinités est nécessaire pour enrayer la perpétuation des violences fondées sur le genre. À cet égard, la France favorisera l'approche par **le changement social et comportemental** (CSC) dans les programmes qu'elle soutient. Cette approche vise à **transformer les normes, les stéréotypes et les rôles de genre néfastes**. Son objectif est d'apporter un changement positif qui bénéficie à tous et toutes et d'intégrer les hommes et les garçons comme acteurs de changement.

PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE L'EXPLOITATION, LES ATTEINTES ET LE HARCÈLEMENT SEXUELS DANS L'ACTION EXTÉRIEURE

La France **lutte contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels** (EAHS) dans sa politique d'investissement solidaire et durable, son action humanitaire, ses partenariats et dans les mécanismes de gouvernance de ses partenaires multilatéraux.

Le président de la République fait partie du « Cercle de dirigeants », unis pour la mise en œuvre de la Stratégie du Secrétaire général visant à améliorer le dispositif de prévention et de répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies.

La France a lancé son troisième Plan national de lutte contre l'exploitation et la traite des êtres humains 2024-2027. Elle promeut la Recommandation du CAD de l'OCDE sur l'élimination de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels dans le contexte de la coopération pour le développement et de l'aide humanitaire adoptée en 2019.

Depuis 2006, la France et les Pays-Bas présentent à l'Assemblée générale des Nations Unies une résolution biennale intitulée « Intensification de l'action menée pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles ». En 2018, cette résolution portait sur le harcèlement sexuel.

Les dispositifs existants seront poursuivis pour l'action humanitaire de la France dans le cadre des volontariats de solidarité internationale. Les ministères et leurs opérateurs renforceront la mise en place de mesures de prévention et de réponse aux cas d'EAHS dans leurs conventions de financement avec leurs partenaires.

La France **lutte activement contre le système prostitutionnel et le proxénétisme** partout sur son territoire et promeut l'abolition de la prostitution. Elle a lancé sa première Stratégie de lutte contre le système prostitutionnel et l'exploitation sexuelle en mai 2024 pour améliorer l'application de la loi du 13 avril 2016, visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les victimes de la prostitution qui s'engagent dans un parcours de sortie.

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES GRÂCE À L'ACTION DU RÉSEAU CONSULAIRE

Le réseau diplomatique et consulaire joue un rôle déterminant pour assurer la **protection des ressortissants et ressortissantes victimes de violences à l'étranger**. Des efforts continueront d'être déployés pour sensibiliser le grand public à la question, favoriser l'information des victimes et l'accès à des ressources en ligne, tels que l'annuaire international des structures d'accueil des victimes, le guide des victimes françaises à l'étranger et les informations juridiques. La formation initiale et continue des agents consulaires sera renforcée, *via* la mise à disposition de boite à outils pour garantir une prise en charge optimale des victimes.

L'action consulaire se décline en plusieurs volets afin d'offrir un **soutien global, immédiat et adapté aux besoins spécifiques de chaque victime**. Les consulats poursuivront leurs actions pour sécuriser les victimes en situation d'urgence et les mettre à l'abri, les accompagner dans des démarches administratives et juridiques, les orienter vers des services médicaux et de soutien psychologique adaptés, et dans certains cas organiser leur retour en France. La collaboration et l'orientation vers les associations partenaires spécialisées et les centres de protection locaux est au cœur de ces démarches.

La Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof) facilitera l'accès des ressortissantes françaises victimes de violences intrafamiliales et de violences sexistes et sexuelles à la « Plateforme numérique d'accompagnement des victimes ». Dans ce même objectif, elle contribuera également, en lien avec le réseau consulaire, à renforcer les connaissances et outils à disposition des conseillers et conseillères des Français et Françaises de l'étranger. Une réflexion sur l'extension géographique des permanences juridiques consulaires est lancée avec la mission interministérielle et le Barreau de Paris.

ENGAGEMENTS PHARES :

> Promouvoir l'évolution des **cadres juridiques et des politiques publiques** afin d'accroître la reconnaissance, la prévention et la réponse aux violences fondées sur le genre.

> Poursuivre le **renforcement de capacités d'organisations féministes** spécialisées dans la lutte contre les violences fondées sur le genre à travers le Fonds de soutien aux organisations féministes, notamment avec un appel à projets dédié à la lutte contre les violences fondées sur le genre et en faveur de l'accès à la justice, lancé en 2024.

> Favoriser des **projets de coopération bilatérale et multilatérale** sur le sujet, notamment en matière de formation sur les enjeux juridiques et judiciaires des violences.

> Définir des **procédures efficaces**, accessibles et transparentes afin de prévenir et d'éliminer toute exploitation, atteinte ou harcèlement sexuels dans la politique d'investissement solidaire et durable. Former les agents de l'Équipe France au traitement et au suivi des signalements.

Objectif 4 : soutenir la participation citoyenne et politique des femmes et favoriser leur représentation dans toutes les sphères de la société

GARANTIR LES DROITS CIVILS ET POLITIQUES DES FEMMES

La France défend un **accès libre et égal au droit et à la justice pour toutes les femmes et les filles, dans tous les contextes**. Dans la lignée de la Stratégie d'influence par le droit, et en cohérence avec ses engagements nationaux, la France promouvra l'adoption de législations garantissant l'égalité de genre. Elle défendra **l'égalité devant la loi et luttera contre les lois et pratiques discriminatoires**, qu'elles soient relatives au statut des personnes (mariage, divorce, droit à l'héritage, droits parentaux, gestion des biens matrimoniaux), à leur état civil et aux procédures administratives (enregistrement à l'état civil, obtention de passeport, transmission de la nationalité à l'enfant, etc.), aux droits fonciers, au travail ou à la protection sociale.

La France poursuivra son engagement pour **un égal accès au droit**, en soutenant des initiatives visant à s'assurer que les femmes et les filles connaissent leurs droits et obligations et soient accompagnées dans leurs démarches juridiques. Son action contribuera à lever les barrières qui empêchent les détentrices de droits de les faire valoir, et à rendre l'ensemble de ces droits effectifs.

Pour garantir **un accès libre, non-discriminatoire et effectif à la justice**, la qualité et l'accessibilité des systèmes de justice et des voies de recours pour les femmes et les filles sont indispensables. La politique « d'aller vers » les victimes de violences fondées sur le genre, grâce à des mécanismes d'accompagnement de proximité, est privilégiée. La France soutient ainsi une politique publique d'accès au droit et à la justice dans tous les domaines qui associe les professionnels du droit, les associations et collectivités territoriales.

Ces efforts ne peuvent pleinement aboutir sans **combattre les inégalités et défis structurels** qui empêchent les femmes et les filles d'accéder au droit et à la justice. Cela inclut notamment les barrières institutionnelles, l'absence d'identité juridique, la prévalence de pratiques coutumières discriminantes et néfastes à l'égard des femmes, les stéréotypes sexistes, et les nombreux obstacles culturels, sociaux et économiques persistants. La France portera une attention particulière aux femmes et aux filles en situation de précarité, de handicap ou dans des contextes de conflits, confrontées à des obstacles significatifs dans la réalisation de leurs droits.

SOUTENIR LA PARTICIPATION CITOYENNE ET POLITIQUE DES FEMMES

La France défendra la **participation citoyenne et politique des femmes** dans toute leur diversité. Dans les programmes soutenus, la France continuera de lutter contre les obstacles normatifs et les barrières institutionnelles à la participation des femmes. Elle favorisera l'adoption de législations nationales et de réformes favorables, notamment en matière d'enregistrement universel des naissances.

Dans le cadre de son action en faveur de l'assistance électorale et de la coopération parlementaire, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères mettra en œuvre des activités **d'assistance électorale** intégrant systématiquement les enjeux de genre. Elle soutiendra

également la participation et la représentation politiques des femmes, conditions indispensables au succès de scrutins justes, réguliers, inclusifs et transparents. Elle défendra l'effectivité du droit de vote des femmes partout dans le monde.

La France défendra **la parité, l'accès et la participation sûre, pleine, égale et significative des femmes aux mécanismes de gouvernance et de prise de décisions**, du niveau local aux systèmes décisionnels internationaux.

ASSURER LA REPRÉSENTATION DES FEMMES SANS STÉRÉOTYPES DE GENRE, EN MOBILISANT LA DIPLOMATIE CULTURELLE ET LES MÉDIAS

La diplomatie culturelle de la France est un **levier essentiel** pour diffuser et ancrer les droits des femmes et la culture de l'égalité dans les sociétés. La France soutiendra des initiatives et événements culturels et artistiques internationaux favorisant une prise de conscience globale sur les droits des femmes et des filles et promouvant la représentation des femmes sans stéréotypes de genre.

L'action de l'Institut français met **l'égalité de genre au centre des industries culturelles et créatives**. Elle concourt au dialogue et au renouvellement du débat d'idées dans le monde, une singularité propre au réseau culturel français visant à toucher les sociétés civiles dans toutes leurs composantes (experts, grand public, jeunesse) dans divers formats (performances artistiques, colloques, projection cinématographique) à travers la voix des scientifiques, intellectuels, artistes, et décideurs. En s'appuyant sur le réseau de coopération et d'action culturelle, la voix des femmes et la représentation de l'égalité et de la diversité dans l'espace public sont ainsi promues.

Les médias seront soutenus dans leur mission d'informer de manière objective et intégrant le genre. *Via* Canal France International, **la représentation des femmes et des filles, la valorisation des voix des femmes, la déconstruction des stéréotypes de genre, la lutte contre la désinformation genrée et contre la mésinformation** seront favorisées.

ENGAGEMENTS PHARES :

> Déployer des activités **d'assistance électorale** intégrant les enjeux de genre de manière transversale et renforcer les capacités des acteurs électoraux sur les inégalités de genre. Poursuivre le déploiement de projet des Fonds Équipe France centrés sur la question.

> Œuvrer à **l'effectivité du droit de vote des femmes dans le monde**, en prenant en compte les barrières indirectes et structurelles à son exercice dans chaque contexte et soutenir des initiatives qui les combattent.

> Soutenir des programmes en faveur de **l'accès au droit et à la justice** qui accompagnent les femmes dans leurs démarches juridiques, y compris en matière d'état civil, et favorisent leur accès à l'information, notamment en cas de violences fondées sur le genre.

> Mobiliser la **diplomatie culturelle et les médias** pour favoriser la représentation des femmes et combattre les stéréotypes de genre.

Objectif 5 : agir pour l'autonomisation économique des femmes

La France défend un **environnement favorable à la justice économique et soutient l'autonomisation économique** de toutes les femmes, reconnaissant leur rôle dans la vie économique, à tous les niveaux. Dans le monde du travail comme dans l'économie informelle, la France continuera de promouvoir le travail décent et appuiera l'accès de toutes les femmes aux activités génératrices de revenus.

L'accès équitable aux ressources économiques et à leur contrôle sont des conditions nécessaires à l'autonomisation des femmes. La France investira dans des entreprises et coopératives dirigées par des femmes ou qui contribuent à l'égalité de genre. Elle soutiendra l'accès des femmes au crédit, à l'épargne et à sa gestion, l'inclusion financière numérique ainsi que les dispositifs d'éducation financière.

Sur ces sujets, la France soutiendra les initiatives de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et des Nations Unies, et contribuera aux initiatives du Laboratoire d'action contre la pauvreté Abdul Latif Jameel, et aux activités mises en œuvre dans le cadre du Partenariat G7 avec la Fondation Gates initié en 2019. Elle poursuivra sa participation active aux travaux du Partenariat Global pour l'Inclusion financière du G20 (GPFI) pour intégrer les enjeux de genre.

L'entrepreneuriat comme voie de (ré) insertion professionnelle et activité génératrice de revenus sera encouragé à travers des programmes d'accompagnement. Les acteurs et actrices de l'écosystème entrepreneurial, de l'insertion et de la formation professionnelle seront également formés et sensibilisés à l'égalité de genre et à la mise en œuvre d'actions pour lutter contre les stéréotypes, discriminations et inégalités fondées sur le genre.

La France facilitera la reconnaissance du travail domestique, rémunéré ou non, réalisé de manière disproportionnée par les femmes, notamment par la promotion du droit à la protection sociale universelle, quel que soit le statut dans l'emploi.

La France défend activement **l'égalité professionnelle**, et continuera de soutenir la Coalition internationale pour l'égalité salariale (« *Equal Pay International Coalition* ») pilotée par l'OCDE, ONU Femmes et l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Elle renforcera également sa coopération avec le secteur privé et continuera de promouvoir l'index d'égalité professionnelle, pour assurer l'égalité salariale et professionnelle, dès les procédures de recrutement et tout au long des carrières.

Elle défendra ces engagements dans les instances multilatérales, comme elle l'a fait lors de la présidence française du Conseil de l'Union européenne en jouant un rôle crucial dans les négociations de la directive *Women on boards*[8], adoptée en 2022, et de la directive sur la transparence salariale[9], adoptée en mai 2023.

8. Directive (UE) 2022/2381 du Parlement européen et du Conseil du 23 novembre 2022 relative à un meilleur équilibre femmes-homme parmi les administrateurs des sociétés cotées et à des mesures connexes.

9. Directive (UE) 2023/970 du Parlement européen et du Conseil du 10 mai 2023 visant à renforcer l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre les femmes et les hommes pour un même travail ou un travail de même valeur par la transparence des rémunérations et les mécanismes d'application du droit.

La France agira **contre les violences économiques et les violences fondées sur le genre dans le monde du travail**. Elle appuiera l'action de l'OIT et promouvra l'adhésion à la convention n°190 sur la violence et le harcèlement au travail, première convention internationale à reconnaître le droit de chacun à un monde du travail exempt de violence, auprès de ses partenaires. Elle soutiendra les travaux de recherche portant sur les violences économiques de genre.

Ces engagements se déclinent dans la diplomatie économique, qui intègre la participation pleine, égale et significative des femmes aux processus de décisions comme priorité. La France encouragera la parité :

- au sein des délégations d'entreprises accompagnant les autorités françaises sur le territoire et à l'étranger à des fins d'attractivité ou de promotion des investissements ;
- dans les dispositifs d'expertise technique internationale, volontariat international en administration (VIA) et en entreprises (VIE) mobilisés sur la diplomatie économique ;
- dans la gouvernance des associations et fédérations professionnelles partenaires.

ENGAGEMENTS PHARES :

> Renforcer l'intégration du genre dans les **dons et les prêts** que la France accorde en matière de gouvernance, pour le développement de la budgétisation sensible au genre, dans les projets de réforme des finances publiques et dans le domaine de la fiscalité.

> Promouvoir **l'adhésion à la convention n° 190 de l'OIT (C190)** « Violence et harcèlement dans le monde du travail ».

> Rejoindre **l'Alliance mondiale pour les soins**, initiée lors du Forum Génération Égalité par le Mexique et ONU Femmes, dans le cadre de la coalition d'action sur la justice et les droits économiques.

> Soutenir la mise en œuvre des directives européennes **« *Women on Boards* »** et **« Transparence salariale »**.

> Soutenir la **recherche** sur les violences économiques de genre, le coût économique de la non-participation des femmes et le coût du travail non rémunéré.

Priorité 2 : promouvoir un multilatéralisme fort et efficace au service de la diplomatie féministe

Objectif 1 : porter les priorités de la diplomatie féministe aux Nations Unies et dans toutes les enceintes multilatérales

La France portera la diplomatie féministe dans les négociations multilatérales. Elle mobilisera une représentation politique de haut niveau à cet effet. Elle assumera un rôle de cheffe de file en lien avec ses partenaires multilatéraux et continuera d'être à l'initiative sur les enjeux de genre, de façon ciblée et transversale.

Ces actions seront renforcées dans un contexte international marqué par **la montée des mouvements anti-droits** et dans les instances où l'égalité de genre et les droits des femmes et des filles sont de plus en plus menacés. **Entre 1992 et 2019, les femmes ne représentaient que 13 % des négociateurs dans les principaux pourparlers de paix et 30 % des personnels civils des opérations de maintien de la paix**.

La France continuera de soutenir les organisations internationales chargées de la protection des droits des femmes et des filles et de l'égalité de genre, en particulier les programmes, fonds et agences des Nations Unies, telles qu'au sein du Conseil de sécurité, ONU Femmes et le FNUAP pour promouvoir le rôle essentiel des femmes et des filles dans le maintien de la paix et de la sécurité, améliorer la prévention contre toutes les formes de violences et de discriminations fondées sur le genre, la protection des femmes et des filles dans les conflits. Elle continuera de participer activement aux conseils d'administration et aux réunions stratégiques et d'appuyer les travaux des Représentants spéciaux du Secrétaire général des Nations Unies et Rapporteurs spéciaux des Nations Unies couvrant ces thématiques, notamment la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée des violences sexuelles en temps de conflit et la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes et les filles, ses causes et ses conséquences.

Restant engagée au sein des instances de la Francophonie, la France appuiera la mise en œuvre de la Stratégie de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) pour l'égalité entre les femmes et les hommes adoptée en 2018 et continuera de soutenir le Fonds « La Francophonie avec Elles », créé en 2020 , et dont elle est le premier bailleur (2 millions d'euros alloués en 2024). La présidence française du G7 en 2026 sera l'occasion de faire le bilan des engagements en matière de diplomatie féministe et de confirmer son rôle de cheffe de file sur la scène internationale, à mi-parcours de la mise en œuvre de sa Stratégie internationale pour une diplomatie féministe 2025-2030.

- En **G7** et en **G20**, l'égalité de genre restera une priorité de la diplomatie française. Ces instances continueront d'être des espaces de négociation privilégiés pour faire de l'égalité de genre une **priorité de l'agenda et des engagements pris**. La France soutiendra la poursuite des travaux des Groupes de travail du G7 et du G20 centrés sur l'égalité de genre et plaidera pour une prise en compte transversale des enjeux de genre. Elle soutiendra la consultation de la société civile, des organisations internationales et du secteur privé pour échanger sur les bonnes pratiques.
- La France apportera un soutien renforcé afin de prioriser l'égalité de genre à l'**OCDE**, en soutenant le **Réseau du Comité d'aide au développement de l'OCDE sur l'égalité des genres (GenderNet)**, le **Groupe de travail sur l'intégration de la dimension de genre et la gouvernance**, le **Forum annuel sur la budgétisation sensible au genre** et le **Forum de l'OCDE sur l'égalité de genre** lancé en 2024.
- En tant qu'actionnaire et contributeur, elle continuera à plaider pour une implication plus importante des **Banques multilatérales de développement** dans la promotion des droits des femmes et prendre en compte le genre dans leurs politiques de développement.
- À l'**OTAN**, suite au Sommet de Washington en 2024 et au renouvellement de la politique « Femmes, Paix et Sécurité », la France promouvra une mise à jour de ses différentes stratégies prenant en compte l'égalité de genre et la sécurité humaine. Elle soutiendra les travaux de la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'OTAN pour la mise en œuvre de l'**agenda « Femmes, Paix et Sécurité »**.
- À l'**OSCE**, la France continuera de mobiliser les États membres pour une meilleure prise en compte des droits des femmes et des filles et de l'égalité de genre dans les politiques et pratiques des trois dimensions de l'organisation : **sécurité politico-militaire, activités économiques et environnementales, droits de l'homme et démocratie, État de droit**.

ENGAGEMENTS PHARES :

> Réaffirmer et promouvoir au **Conseil de sécurité des Nations Unies** le rôle essentiel des femmes dans le maintien de la paix et la sécurité, en exprimant le soutien à leur nécessaire participation dans le règlement des crises et le respect des droits des femmes et des filles et la lutte contre les violences dont elles font l'objet en temps de crise.

> Favoriser la prise en compte des droits des femmes et des filles et de l'égalité de genre dans les travaux et mandats des **Représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire Général des Nations Unies**.

> Assurer une meilleure prise en compte des enjeux de genre au sein des **agences et programmes des Nations Unies**. Poursuivre l'engagement de la France en se mobilisant au sein de la **Commission de la condition de la femme (CSW)** et soutenir les agences et fonds des Nations Unies, en particulier ONU Femmes et le Fonds des Nations Unies pour la population.

> Porter l'égalité de genre comme priorité de l'agenda multilatéral et des engagements politiques et financiers lors de la prochaine présidence française du **G7** en 2026, et veiller à défendre des engagements ambitieux en **G20**.

> Soutenir la mise en œuvre de la stratégie de l'**OTAN** pour l'agenda « Femmes, Paix et Sécurité » et les travaux de la Représentante spéciale du Secrétaire général.

Objectif 2 : promouvoir les normes internationales garantissant les droits et les libertés des femmes et des filles et refuser toute régression

PORTER LES PRIORITÉS DE LA DIPLOMATIE FÉMINISTE AUX NATIONS UNIES ET DANS TOUTES LES ENCEINTES MULTILATÉRALES

La France soutient l'adoption et la mise en œuvre de **normes plus protectrices en faveur des droits des femmes et des filles dans les enceintes multilatérales, en particulier aux Nations Unies.** Elle continuera d'appuyer les travaux des comités conventionnels chargés du suivi et de la mise en œuvre des instruments normatifs internationaux en matière de droits des femmes et des filles et d'égalité de genre qu'elle a ratifés. Ce suivi concerne notamment l'Examen Périodique Universel (EPU) et les mécanismes d'audition mis en œuvre par ces comités, tels que le Comité des droits de l'Homme, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), et la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE).

Elle veillera également à défendre un **langage robuste** sur les enjeux de genre et maintiendra une **position ferme** sur le langage agréé dans les projets de résolutions aux Nations Unies, dans les textes européens et les déclarations stratégiques de haut niveau. La France maintiendra sa position contre la remise en cause des droits des femmes, des filles et des personnes LGBT+ et refusera toute tentative de recul sur les normes internationales en faveur de l'égalité de genre. Elle favorise une intégration transversale des enjeux de genre et continuera de défendre leur prise en compte, en particulier au Conseil des droits de l'Homme et au Conseil de Sécurité des Nations Unies, dont elle est membre permanent, en valorisant les travaux des organes principaux et subsidiaires des Nations Unies et en organisant des événements. Elle poursuivra également l'intégration des enjeux de genre dans les recommandations de l'Examen périodique universel (EPU).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Pékin et en ligne avec les mesures prévues dans le Pacte pour l'Avenir, la France encouragera la réflexion sur la revitalisation de la CSW et des agences des Nations Unies. Elle continuera de promouvoir l'élaboration périodique de rapports nationaux et régionaux sur la mise en œuvre du programme d'action, dans la lignée du rapport national élaboré à l'occasion du 30e anniversaire de la Conférence de Pékin +30, recensant les progrès réalisés et les défis persistants. Ces rapports constituent un exercice de redevabilité essentiel pour nourrir les travaux de la CSW.

La France appuiera la mise en œuvre de la nouvelle recommandation générale n°40 du Comité CEDAW, portant sur la représentation égale et inclusive des femmes dans les processus de décision. Ce texte fait de la parité une norme et le point de départ d'une gouvernance inclusive, pacifique et durable. En lien avec cet engagement, la France appellera à la nomination aux Nations Unies d'un ou une émissaire de haut niveau pour accélérer la participation des femmes à la vie publique et politique ainsi qu'à tous les processus de décisions.

En tant que membre du Conseil des droits de l'Homme pour la période 2024-2026, la France continuera de se mobiliser pour faire avancer les droits des femmes et des filles grâce à l'inclusion **d'un langage engagé** et lors des événements parallèles organisés en marge des sessions.

La France encourage également la ratification universelle de la **Convention d'Istanbul** et encourage les États qui l'ont ratifiée à transcrire ses dispositions dans leurs législations nationales.

La France continuera de **condamner fermement toute discrimination, persécution et violations systématiques des droits de l'Homme** perpétrées à l'encontre des femmes et des filles. Elle soutient l'action de la Cour pénale internationale visant à poursuivre et réprimer ces crimes.

Elle se mobilisera pour promouvoir la Recommandation du CAD de l'OCDE sur l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles dans le contexte de la coopération pour le développement et l'aide humanitaire.

Dans la perspective de l'atteinte des objectifs de développement durable de l'**Agenda 2030** et conformément au **Pacte de Paris pour les peuples et la planète (4P)**, la France contribuera à la mise en œuvre des actions en matière d'égalité de genre et de développement durable inscrites dans le **Pacte pour l'Avenir** et ses annexes, le **Pacte numérique mondial et la Déclaration sur les générations futures**, adoptés à l'occasion du Sommet de l'Avenir en 2024.

Dans le cadre de certaines négociations multilatérales, la France coordonne ses positions avec l'Union européenne. Elle veillera à introduire des positions ambitieuses dans les programmes de travail stratégiques en préparation des sessions de négociation, telles qu'au sein des groupes du Conseil de l'Union européenne dédié aux droits de l'Homme (COHOM), aux enjeux de développement (CODEV), aux enjeux humanitaires (COHAFA), aux affaires étrangères (CAE) et aux Nations Unies (CONUN).

MOBILISER LES PARTENAIRES POUR PRENDRE DES ENGAGEMENTS COLLECTIFS AMBITIEUX

La France fera de la diplomatie féministe un **axe clé de coopération** avec ses partenaires et s'emploiera à **construire des coalitions fortes** en faveur de l'égalité de genre. Elle mettra en avant la nécessité de mener des actions concertées et continuera de mobiliser la communauté internationale pour atteindre l'objectif de développement durable 5.

La France encouragera les États et les organisations régionales à se doter d'une politique étrangère féministe, en cohérence avec les objectifs du Groupe des politiques étrangères féministes Feminist Foreign Policy plus (FFP+) lancé en 2022. La France s'appliquera à poursuivre les travaux ministériels FFP+ et continuera de se mobiliser pour rendre opérationnelles les déclarations politiques adoptées par ses membres.

La France participe activement aux **efforts de coordination et de dialogue** entre pays s'étant dotés d'une diplomatie féministe et continuera à en promouvoir l'adoption auprès de ses partenaires. Ce sont les objectifs de la 4e Conférence ministérielle des politiques étrangères féministes[10] qu'elle accueille en 2025.

Au niveau européen et multilatéral, la France veille à maintenir des relations étroites avec les États, la société civile et les organisations internationales. La participation de la société civile féministe et des défenseures et défenseurs des droits humains sera intensifiée à l'échelle multilatérale.

Dans le cadre de ses partenariats, elle favorisera un travail international collaboratif pour lutter contre les mouvements anti-genre et anti-droits. Elle s'emploiera à sensibiliser ses partenaires à la montée de ces mouvements et aux menaces que ceux-ci font peser sur les droits des femmes et des filles. Elle apportera son soutien aux initiatives visant à les combattre.

METTRE EN OEUVRE LES INITIATIVES DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET FONDS MULTILATÉRAUX

La mobilisation de la France s'est notamment traduite par le lancement d'initiatives et d'actions multilatérales d'envergure. Elle s'emploiera ainsi à poursuivre la mise en œuvre de ses engagements, pris dans le cadre du Forum Génération Égalité (FGE) et de son Plan d'accélération mondiale en matière d'égalité de genre, adopté à Paris en 2021. Elle continuera de soutenir et suivre les engagements et les coalitions d'action du FGE, sous l'égide d'ONU Femmes.

La France continuera de soutenir les organisations internationales spécialisées en matière d'égalité de genre et maintiendra des relations étroites avec les agences, fonds et programmes chargés de la protection, promotion et réalisation des droits des femmes et des filles et de l'égalité de genre. Elle veillera à accompagner ONU femmes et le FNUAP, dans la mise en œuvre de projets sur le terrain, en particulier dans les zones de crise.

En 2024, la France a contribué au Women's Peace and Humanitarian Fund (WPHF), à hauteur de 4,5 millions d'euros. Le WPHF est le plus important fonds d'affectation spécial des Nations Unies consacré à réduire les inégalités de genre en appuyant les organisations de la société civile pour les droits des femmes dans les contextes de crises et de conflits.

10. Trois conférences ministérielles des politiques étrangères féministes se sont tenues, en Allemagne (2022), aux Pays-Bas (2023) et au Mexique (2024). La prochaine conférence sera accueillie par la France en 2025.

La France mettra en œuvre les engagements pris à l'occasion du 19e Sommet de la Francophonie, accueilli à Villers-Cotterêts en octobre 2024 en :

- contribuant au développement du **Réseau francophone pour l'égalité** et les droits des femmes, dont elle a impulsé la création en 2024 aux côtés du Québec. Ce réseau vise à offrir un espace de concertation et de coordination, rassemblant les représentants d'États et de gouvernements francophones ayant un engagement commun pour la promotion de l'égalité de genre. La France favorisera l'élargissement du réseau et le partage de bonnes pratiques avec ses partenaires francophones ;
- prenant toute la mesure des obstacles rencontrés par les organisations et activistes féministes francophones, la France a lancé l'**Alliance féministe francophone**, dans le cadre du Fonds de soutien aux organisations féministes. Elle renforce la structuration, la participation, l'influence et la mise en réseau des organisations féministes francophones dans les instances multilatérales et sommets internationaux.

ENGAGEMENTS PHARES :

> Mettre en œuvre la **recommandation générale n° 40 du Comité CEDAW** et appeler à la nomination d'un émissaire aux Nations Unies pour accélérer la participation des femmes à la vie politique et aux processus de décision.

> Encourager les travaux de l'**ECOSOC** sur la revitalisation de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies pour renforcer sa redevabilité et son efficacité.

> Continuer à mener des démarches en faveur de la ratification universelle de la **Convention d'Istanbul** du Conseil de l'Europe.

> Soutenir les travaux de la **Cour pénale internationale** visant à poursuivre et réprimer toute discrimination systématique, persécution et violation des droits de l'Homme commise en raison du genre.

> Soutenir les coalitions d'action, le **Plan d'accélération mondial en matière d'égalité de genre**, et poursuivre les engagements français pris dans le cadre du **Forum Génération Égalité** en 2021.

> Contribuer au ***Women's Peace and Humanitarian Fund*** **(WPHF)** à hauteur de 4,5 millions d'euros, en soutien aux femmes et organisations féministes en situation de crises et de conflits, avec une attention spécifique au programme « sécurité climatique ».

> Mettre en œuvre les initiatives phares lancées à l'occasion du Sommet de la Francophonie 2024 : l'**Alliance féministe francophone** et le **Réseau francophone pour l'égalité et les droits des femmes**.

Objectif 3 : œuvrer pour une gouvernance féministe des organisations et des fonds multilatéraux

ASSURER UNE GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE PARITAIRE

Dans le cadre de la réforme du système multilatéral en faveur d'une **participation pleine, égale et significative des femmes et d'une parité dans les organisations internationales** et les organes des traités, la France encouragera les candidatures et les nominations de femmes à des postes de direction, en cohérence avec le Programme commun (2021) du Secrétaire général des Nations Unies visant à accélérer la mise en œuvre de l'agenda 2030 et « mettre les femmes au centre ». Dans le cadre de ses partenariats avec les fonds multilatéraux, elle promouvra la parité dans les instances de gouvernance, l'intégration systématique du genre dans les activités et l'accès des femmes aux postes à responsabilité.

À l'échelle européenne, elle s'appuiera sur l'application de la directive européenne « *Women on Board* », pour parvenir à une meilleure représentation entre les femmes et les hommes parmi les administrateurs des sociétés cotées et mettre en place des mesures connexes, telles que des **sanctions dissuasives** pour les entreprises qui ne respectent pas ces règles.

SOUTENIR LES POLITIQUES DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION, LES ATTEINTES ET LE HARCÈLEMENT SEXUELS DANS LES INSTANCES MULTILATÉRALES

La France s'appuiera sur les évaluations du Réseau de mesure des performances des organisations multilatérales (*Multilateral Organisation Performance Assessment Network* - MOPAN[11]), créé en 2002, et qu'elle a rejoint en 2007, pour sensibiliser ses partenaires multilatéraux sur la prévention et la lutte contre l'EAHS dans le secteur du développement et de l'aide humanitaire.

Elle maintiendra un dialogue régulier avec ses partenaires pour mettre en œuvre les recommandations publiées par le MOPAN et l'OCDE en la matière. Elle encouragera l'application de codes de conduite en faveur du respect des droits et de l'égalité de genre, en particulier de la prise en charge des victimes, dans toutes les organisations.

La France renforcera sa participation aux initiatives multilatérales en matière d'EAHS, en soutenant l'Initiative CAPSEAH (*A Common Approach to Protection from Sexual Exploitation, Abuse and Harassment*[12]), une initiative rassemblant les pratiques et normes de lutte contre l'EAHS dans un guide à destination des personnes et organisations travaillant dans des contextes humanitaires, de développement ou de paix.

11. « Multilateral Organization Performance Assessment Network » ou réseau de mesure des performances des organisations multilatérales.

12. CAPSEAH : «A Common Approach to Protection from Sexual Exploitation, Abuse and Harassment» ou une approche commune de la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuel.

La France veillera au suivi des cadres de redevabilité et d'évaluation d'impact en matière d'égalité de genre de la part de toutes les organisations internationales et partenaires multilatéraux qu'elle finance. À ce titre, elle favorisera la standardisation d'un marquage genre de leurs actions, à l'instar du marqueur CAD de l'OCDE. Elle veillera à systématiser l'intégration du genre dans les financements multilatéraux français transitant par les organisations internationales (marqueurs CAD1 ou CAD2 de l'OCDE). Elle appuiera ses partenaires multilatéraux dans le renforcement de leur politique d'audit et d'évaluations internes et encouragera le suivi de formations en matière d'égalité de genre par leurs personnels.

ENGAGEMENTS PHARES :

> Encourager la prise en compte systématique de l'égalité de genre dans les **plans de travail stratégiques des organisations internationales** en s'appuyant sur l'expertise d'ONU Femmes.

> Soutenir l'initiative **CAPSEAH**.

> Soutenir l'utilisation et la mise à échelle du **marqueur genre du CAD de l'OCDE** comme standard des systèmes de redevabilité et d'évaluation d'impact des organisations et partenaires multilatéraux financés par la France.

Objectif 4 : mener une politique étrangère féministe commune à l'échelle européenne

PLAIDER POUR UNE DIPLOMATIE FÉMINISTE EUROPÉENNE (VOLET EXTERNE)

De manière transversale, la France défendra des positions européennes engagées sur les questions d'égalité de genre, en impulsant aux côtés de ses partenaires un travail de coopération pour une diplomatie féministe européenne.

Elle portera un **langage robuste sur le genre** dans le cadre de négociations de textes à l'Union européenne (directives, règlements, déclarations, conclusions, etc.), au sein du Conseil de l'Union européenne, en particulier sa filière « Emploi, politique sociale, santé et consommateurs » (EPSCO), ainsi que sur le volet externe, en particulier dans les négociations aux Nations Unies.

La France plaidera pour que l'Union européenne (UE) poursuive **une politique extérieure** promouvant et protégeant les droits des femmes et des filles et l'égalité de genre. En coordination avec tous les États membres, les partenaires de l'UE, et au sein du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), la France soutiendra la mise en œuvre du Troisième plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité de genre visant à promouvoir l'égalité de genre dans toute son action extérieure (GAP III) pour la période 2020-2027 et son renouvellement. La France déclinera les engagements pris dans ce cadre en intégrant l'égalité de genre dans les axes transversaux de l'action extérieure (commerce, climat et environnement, numérique, défense et sécurité) et en valorisant les initiatives portées lors des présidences françaises du Conseil de l'Union européenne.

La France rehaussera ses efforts en faveur d'une **meilleure intégration du genre dans la programmation européenne** en lien avec les objectifs fixés avec les États membres dans l'instrument de Voisinage, de Coopération au Développement et de Coopération Internationale (NDICI).

Soutien aux initiatives et directives clés pour l'intégration des enjeux de genre dans la politique interne de l'UE.

La France s'engagera dans la mise en œuvre par les États membres de la Directive européenne sur la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes et la violence domestique, adoptée le 14 mai 2024. Elle promouvra également la mise en œuvre du *Digital Services Act* dans le domaine du numérique (adopté en 2022), de la directive sur la transparence des rémunérations dans le domaine de l'emploi (adoptée en 2023), et de la directive fixant des normes pour les organismes de promotion de l'égalité de genre dits « *Equality Bodies* » (adoptée en 2024). Elle plaidera pour une prise en compte du genre dans les travaux liés à l'adaptation au changement climatique et à l'environnement, et systématisera l'inclusion de l'égalité de genre dans le domaine social. La relance des travaux sur l'initiative législative relative à l'inclusion des « crimes et discours de haine » comme « Eurocrime » dans le domaine de la justice sera soutenue, ainsi que les travaux relatifs à la proposition de directive sur l'égalité de traitement, dans le domaine social et du travail.

La France promouvra également la bonne prise en compte des enjeux de genre dans la mise en œuvre de la stratégie européenne *Global Gateway* de financement d'infrastructures durables et de qualité, afin que les projets garantissent aux femmes et aux filles un **accès abordable et égal** aux services et aux bénéfices qu'ils apportent. La France soutiendra la coordination entre États membres de l'Union européenne en matière de **soutien financier et politique aux organisations féministes**.

Elle travaillera, aux côtés de l'Union européenne, à la mise en œuvre d'engagements en faveur de l'égalité de genre dans les **accords de partenariat et de commerce** qu'elle noue avec ses partenaires, conformément à l'accord dit de Post-Cotonou, qui renouvellera le cadre de coopération entre l'Union européenne et les 79 États d'Afrique, Caraïbes et Pacifique, engageant les parties à défendre et promouvoir l'égalité de genre.

BÂTIR UNE « EUROPE FÉMINISTE » (VOLET INTERNE)

La France veillera à **maintenir un niveau d'ambition élevé au sein de l'Union européenne** en matière d'égalité de genre. Elle s'attachera, comme elle l'a fait pendant la Présidence française du Conseil de l'UE en 2022, à intégrer les priorités de la diplomatie féministe au sein de chaque groupe de travail et filière du Conseil de l'Union européenne.

La France soutiendra les travaux de la Commission européenne pour la mise en œuvre de la Stratégie de l'UE (2020-2025) en matière d'égalité de genre et pour son renouvellement après 2025. Dans cet objectif, elle œuvrera à approfondir la coopération sur ce sujet avec tous les États membres de l'UE et avec les acteurs-clés de la Commission (Commissaire à l'égalité, Direction Générale de la Justice et des consommateurs (JUST) et Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion (EMPL)) et du Service européen pour l'action extérieure (SEAE).

La France contribuera au **plaidoyer politique constant** pour promouvoir et protéger au sein de l'Union européenne le droit à l'avortement et à la contraception, l'éducation complète à la sexualité, la planification familiale et plus largement, les droits et santé sexuels et reproductifs.

Elle continuera également à soutenir la mise en œuvre de la Stratégie de genre du Conseil de l'Europe et des recommandations du Conseil de l'Europe en matière d'égalité de genre.

ENGAGEMENTS PHARES :

> Promouvoir l'adoption d'une **politique extérieure féministe par l'Union européenne**, défendre des positions ambitieuses et l'adoption d'un langage robuste.

> Soutenir la mise en œuvre et le **renouvellement du Troisième plan d'action de l'UE sur l'égalité de genre (GAP III) 2020-2027** et veiller à l'atteinte des objectifs fixés par l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI).

> Au niveau des politiques internes à l'UE, participer à la construction d'une « **Europe féministe** », en soutenant la mise en œuvre de la Stratégie UE dédiée et l'élaboration d'une future Stratégie post-2025.

> Promouvoir l'inclusion du **droit à l'avortement dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne**.

> Renforcer l'action de la France et des États membres en faveur de **l'égalité de genre dans l'UE** avec les États membres et la Commission européenne.

Priorité 3 : mobiliser l'ensemble des instruments financiers pour contribuer à l'égalité de genre

Objectif 1 : accroître la part des investissements solidaires et durables en faveur de l'égalité de genre

Alors que seulement 4 % de l'aide publique au développement mondiale contribue à l'égalité de genre[13], et que moins d'1 % de cette aide parvient aux organisations de la société civile féministes[14], la France s'engage à prendre en compte l'égalité de genre dans tous ses programmes budgétaires.

RENFORCER L'APPROCHE FÉMINISTE DANS LES FINANCEMENTS

Afin d'accroître la **qualité et la redevabilité de ces financements**, la France continuera d'appliquer et de promouvoir les instruments de l'OCDE, en particulier la Recommandation du CAD sur l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles dans le contexte de la coopération pour le développement et de l'aide humanitaire. Elle renforcera la formation des agentes et agents du réseau diplomatique sur le sujet et s'emploiera à examiner une part croissante de ses financements au regard du marqueur genre du CAD de l'OCDE. Ses efforts viseront également à perfectionner les méthodes de déclaration aux organisations internationales compétentes, de suivi et d'évaluation de l'aide publique au développement française contribuant à l'égalité de genre.

L'Équipe France veille à ce que ses financements aient un effet positif sur les droits des femmes et des filles, sans jamais y porter atteinte, ni renforcer les inégalités de genre.

POURSUIVRE L'AUGMENTATION DE LA PART DES FINANCEMENTS BILATÉRAUX ET MULTILATÉRAUX AYANT POUR OBJECTIF PRINCIPAL ET SIGNIFICATIF L'ÉGALITÉ DE GENRE

La loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (LOP-DSLIM) prévoit que 75 % des volumes annuels d'engagement de l'aide publique au développement bilatérale programmable française aient l'égalité de genre pour objectif significatif ou principal (respectivement les marqueurs CAD1 et CAD2 de l'OCDE), et 20 % pour objectif principal (marqueur CAD2) d'ici 2025.

Dans la continuité de la loi de programmation du 4 août 2021, la France veillera à **systématiser l'intégration du genre dans les financements bilatéraux et multilatéraux**, afin de poursuivre l'augmentation de la part de l'aide française marquée CAD 1 et 2 selon le marqueur de l'OCDE.

13. Source : OCDE GenderMarkers: Aid (ODA) activities targeting gender equality and women›s empowerment

14. Source: L'Association pour les droits des femmes dans le développement (AWID), « Où est l'argent pour l'organisation des mouvements féministes? »

Cet engagement concerne les dispositifs de coopération bilatéraux, les partenariats et conventions de financement, mais aussi les contributions aux organisations internationales et aux fonds multilatéraux, indépendamment du niveau de priorité donné au sujet par ces derniers. Conformément à la Stratégie humanitaire de la République française (2023-2027), elle poursuivra ses efforts vers une intégration des enjeux de genre à hauteur de 85 % des financements humanitaires français d'ici 2027.

En tant qu'actionnaire et contributeur, la France continuera de soutenir les efforts de réforme des institutions financières internationales, à encourager une implication plus importante des banques multilatérales de développement dont elle est actionnaire pour promouvoir les droits des femmes et prendre en compte le genre dans leurs politiques de développement.

DÉVELOPPER UNE OFFRE DE FINANCEMENTS LARGE ET INNOVANTE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DE GENRE

La France **consolidera l'éventail de financements** qui contribuent à l'égalité de genre et aux droits des femmes et des filles, et favorisera le développement de financements innovants comme le recours aux cofinancements, l'octroi de prêts concessionnels en matière d'égalité de genre, le déploiement de la microfinance et l'émission d'obligations sur le genre – y compris d'obligations à impact sur le développement (*Development Impact Bond)* axées sur le genre. Les démarches entreprises pour associer tous les acteurs, y compris les banques de développement et le secteur privé, seront poursuivies afin d'orienter les flux financiers vers l'égalité de genre et d'offrir un espace de dialogue sur les financements innovants et porteurs de transformation en matière d'égalité de genre.

Conformément au Pacte de Paris pour les peuples et la planète (4P), forgé lors du **Sommet de Paris pour un Nouveau Pacte financier mondial** en juin 2023, la France reconnaît l'importance des capitaux privés dans la réduction des inégalités.

La France s'emploiera à mobiliser les **fondations et les entreprises** pour soutenir les initiatives en faveur de l'égalité de genre et des droits des femmes et des filles partout dans le monde, alors que les ressources financières dont bénéficient les mouvements anti-droits et anti-genre sont en nette augmentation.

ENGAGEMENTS PHARES :

> Veiller à **systématiser l'intégration du genre dans les financements bilatéraux et multilatéraux**, afin de poursuivre l'augmentation de la part de l'aide française ayant pour objectif principal ou significatif l'égalité de genre.

> Atteindre **85 % des financements humanitaires français intégrant le genre d'ici 2027**, conformément aux engagements de la Stratégie humanitaire de la République française 2023-2027.

> Viser **100 % des interventions françaises** financées par l'aide bilatérale et multilatérale examinée au regard du **marqueur genre** du CAD de l'OCDE, **former les agentes et agents du réseau diplomatique** à l'utilisation du marqueur et réaliser un bilan du marquage à mi-parcours.

> Développer des **cofinancements**, établir des **partenariats** avec les fondations et les entreprises, encourager l'octroi de **prêts concessionnels** en matière d'égalité de genre, soutenir le développement de la microfinance et promouvoir l'émission **d'obligations sur le genre** – y compris d'obligations à impact sur le développement (*Development Impact Bond)* axées sur le genre.

Objectif 2 : continuer de soutenir politiquement et financièrement les mouvements, organisations et activistes féministes

Les mouvements, organisations et activistes féministes jouent un rôle essentiel dans la **conquête des droits des femmes, des filles, et la lutte pour l'égalité de genre**. En agissant de manière transformatrice et durable sur les normes sociales, les organisations féministes apportent une réponse concrète au recul des droits des femmes et des filles. Premières actrices de terrain, elles sont pourtant souvent informelles et menacées, et peinent à accéder aux financements internationaux. Elles sont également des actrices indispensables de la structuration de l'écosystème international en faveur de l'égalité de genre. Dans ce contexte, la France continuera de leur apporter un soutien financier et politique.

La France encouragera ses partenaires à **contribuer au financement direct et adapté** des mouvements, organisations et activistes féministes. Elle proposera des initiatives de dialogue et de mise en réseau avec les bailleurs internationaux, gouvernements et fondations philanthropiques et encouragera la création de coalitions philanthropiques féministes, mobilisant le secteur privé et les fonds féministes.

La visibilité du travail de terrain des organisations, activistes féministes et défenseures des droits continuera d'être renforcée, à travers des initiatives phares comme le **prix Simone Veil de la République française pour l'égalité femmes-hommes**[15]. De façon plus générale, elles seront valorisées dans le cadre du **prix franco-allemand pour les droits de l'Homme** et de l'**Initiative Marianne pour les défenseurs des droits de l'Homme**.

Fond de soutien aux organisations féministes (FSOF)

La France continuera d'accompagner les **activités et la structuration des organisations féministes françaises et locales**, en renforçant la mise en œuvre du Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF). Annoncé à l'occasion de la présidence française du G7 en 2019, et lancé en 2020, le FSOF renforce les capacités administratives, financières et techniques des organisations féministes dans toute leur diversité, y compris dans les contextes fragiles et de crises. **Avec un engagement initial de 120 millions d'euros, le Fonds est un véritable succès. Entre 2020 et 2024, 250 millions d'euros ont été engagés à destination de plus de 1 400 organisations féministes, dans 73 pays**.

L'effort devrait être porté à 250 millions d'euros sur cinq ans (2023-2027), permettant de consolider la place de cet instrument reconnu internationalement et de penser sa complémentarité avec les flux financiers privés ou philanthropiques à destination des organisations féministes.

Le FSOF offre **un espace de dialogue et de co-construction** permanent entre le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, l'Agence française de développement (AFD) et la société civile féministe internationale. Il s'agit d'un outil innovant qui tient compte des besoins de flexibilité de ses partenaires. Le réseau diplomatique et les opérateurs continueront de prendre en compte les **spécificités des modes d'action des organisations féministes**. Les ambassades y apporteront une attention particulière dans l'élaboration de projets du Fonds Équipe France.

15. Remis depuis 2019 sous l'égide du président de la République, le Prix Simone Veil de la République française distingue chaque année une personne ou un collectif engagé en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes sans considération de nationalité. Il est remis à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars.

La **participation significative** des mouvements, organisations et activistes féministes aux discussions internationales sera activement soutenue. À ce titre, la France renforcera la consultation de ses partenaires pour faciliter la participation des organisations féministes aux délégations françaises, dans le cadre des évènements internationaux, notamment dédiés à l'égalité de genre.

La France continuera également d'appuyer l'adhésion d'organisations féministes aux alliances internationales multi-acteurs, comme l'Alliance pour les mouvements féministes, initiée par le Canada et la Fondation Ford. La France a également initié la première **Alliance féministe francophone (AFF)**, qui soutient la participation d'organisations féministes aux instances multilatérales et sommets internationaux et renforce leurs capacités techniques sur les enjeux multilatéraux. Développée dans le cadre du **FSOF**, l'**AFF** soutient la structuration du mouvement féministe francophone, souvent éloigné des financements et des cercles de discussion formels et informels développés en marge des instances. La France **soutiendra le plaidoyer** des organisations féministes en faveur d'un **financement plus important de l'écosystème féministe international et en facilitera la coordination**.

Dans le soutien qu'elle apporte aux mouvements, organisations et activistes féministes, la France veillera au respect des principes de l'approche « **ne pas nuire** » contribuant à leur protection et leur sécurité. La formation aux méthodes de protection et de mise en sécurité physique et numérique sera une composante essentielle du renforcement des capacités techniques des organisations soutenues, notamment à travers le **FSOF**. À travers la sensibilisation des services et des ambassades, la France veillera à la diffusion d'informations et à l'accessibilité des initiatives de protection et de mise à l'abri des défenseures et défenseurs des droits. La protection et la sécurité des activistes seront un prérequis de toute communication les concernant directement ou indirectement.

ENGAGEMENTS PHARES :

> Poursuivre le **soutien politique et financier aux organisations féministes**, et intensifier la deuxième phase de mise en œuvre du **FSOF** en renforçant l'action partenariale avec les philanthropies féministes.

> Valoriser les lauréats du **prix Simone Veil de la République française**.

> **Intégrer des organisations féministes** au sein de la mandature 2025-2027 du Conseil national de développement et de la solidarité internationale **(CNDSI)**, pour qu'elles contribuent aux orientations, objectifs et moyens de la politique française de développement.

Priorité 4 : répondre aux enjeux globaux par la diplomatie féministe

Objectif 1 : promouvoir une action climatique et environnementale féministe

Si les femmes et les filles subissent de manière disproportionnée les effets du changement climatique, la transition écologique présente de nombreuses opportunités pour réduire les inégalités. L'intégration transversale des enjeux de genre dans l'action climatique et environnementale est un levier essentiel pour réaliser les objectifs de l'accord de Paris et du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et garantir des solutions justes, durables et équitables.

La France œuvrera au **renforcement de la prise en compte du genre dans les négociations multilatérales et dans les instances dédiées à l'environnement** (Conventions climat, droit de la mer, biodiversité et lutte contre la désertification et autres conventions environnementales), dans celles où le croisement entre genre et environnement peut être renforcé et lors des sommets qu'elle organise.

La France poursuivra sa coopération avec l'OCDE, en lien avec l'initiative EnviroNet et continuera de soutenir la mise en œuvre des Plans d'action genre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de la Convention diversité biologique (CDB). Elle continuera de promouvoir la formation aux négociations internationales sur le climat de négociatrices et négociateurs francophones dispensées par l'Institut de la Francophonie pour le développement durable.

Des efforts seront déployés pour **une meilleure intégration du genre** dans les plans, stratégies et actions en matière de climat, d'environnement et de déplacements favorisés par le changement climatique, à l'instar des contributions déterminées au niveau national (CDN) et des plans nationaux d'adaptation face au changement climatique (PNACC) et des Stratégies et plan d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB).

La France s'appuiera sur la **connaissance scientifique, les savoirs traditionnels et les expertises détenues par les femmes**, en particulier en matière de protection de l'environnement et d'agroécologie. Elle soutiendra la recherche sur l'interaction entre le genre et le dérèglement climatique. Elle favorisera la participation des femmes et des filles aux processus de prise de décision en matière de climat et continuera de soutenir les organisations et les défenseurs et défenseuses de l'environnement.

La France poursuivra l'intégration du genre dans les mécanismes de financement bilatéraux et multilatéraux sur le climat et la biodiversité, et promouvra l'augmentation des financements alloués à l'agenda international genre et environnement. Elle veillera à ce que l'architecture de réponse aux pertes et préjudices apporte un soutien effectif aux personnes les plus touchées par les impacts climatiques, en particulier les femmes et les filles les plus vulnérables. Il s'agira aussi de renforcer les exigences en matière d'intégration du genre dans les financements bilatéraux mobilisés pour la préservation de l'environnement, de veiller à ce

que les organisations multilatérales financées soient dotées d'une politique de promotion de l'égalité de genre et d'intégrer des objectifs d'égalité de genre dans les contributions françaises. Pour suivre les effets sur l'égalité de genre de ses financements climat, la France systématisera l'évaluation ex-post des projets marqués genre et environnement.

Dans le contexte des changements environnementaux et de la transition écologique, **la France réhausse son engagement pour la protection des droits des femmes et des filles lors des crises environnementales et des catastrophes naturelles**.

La prise en compte des enjeux de genre sera renforcée dans les projets de réduction des risques de catastrophes (RRC) portés et soutenus par la France. Elle promouvra le droit à un environnement propre, sain et durable reconnu par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2022, ainsi que le droit au consentement libre, informé et préalable des communautés. La France soutiendra l'accès des femmes et des filles aux services de santé et aux droits et santé sexuels et reproductifs dans les réponses aux crises environnementales et promouvra une intégration plus approfondie du genre dans le contexte du cadre de Sendai et de l'initiative CREWS : Climate Risk and Early Warning Systems (Risque Climatique et Systèmes d'Alerte Précoce).

Une attention particulière sera portée à l'**accès des femmes et des groupes marginalisés aux nouveaux emplois créés dans le cadre de la transition écologique et énergétique**. La France soutiendra l'accès des entrepreneures aux financements de la transition écologique en privilégiant des modèles d'entrepreneuriats participatifs et inclusifs, comme le modèle coopératif et l'économie sociale et solidaire.

ENGAGEMENTS PHARES :

> Œuvrer à l'intégration du genre dans les **négociations multilatérales sur le climat et l'environnement** en inscrivant l'égalité de genre comme levier essentiel de l'action environnementale.

> Continuer de travailler à une meilleure intégration de la dimension genre dans les **mécanismes de financement bilatéraux et multilatéraux sur le climat et l'environnement**.

> Défendre et promouvoir les droits des femmes et des filles face aux défis posés par les crises environnementales et naturelles, en soutenant **l'initiative Femmes et Sécurité Climatique du *Women's Peace and Humanitarian Fund* (WPHF)** et à travers les actions humanitaires portées par la France.

> Favoriser **l'inclusion économique des femmes** et leur pleine participation à la **transition écologique** afin de garantir une transition juste et inclusive pour toutes et tous.

Objectif 2 : défendre les droits des femmes et des filles et promouvoir l'égalité de genre dans l'environnement numérique et l'intelligence artificielle

COMBATTRE LES VIOLENCES FONDÉES SUR LE GENRE EN LIGNE ET FACILITÉES PAR LA TECHNOLOGIE

Les violences fondées sur le genre en ligne et facilitées par la technologie, affectent les femmes et les filles de manière disproportionnée. La France les combat et s'engage à coopérer avec tous les acteurs et actrices pertinents : les États, les plateformes, les services de régulation nationaux, les experts et les organisations de la société civile. Elle veillera à inclure les victimes et survivantes aux discussions, instances et évènements multilatéraux dédiés au genre et au numérique.

Le Laboratoire pour les droits des femmes en ligne sera développé, et sa portée élargie.

Lancé par la France en 2024, cet espace international multi-acteurs vise à identifier, prévenir et lutter contre les violences fondées sur le genre en ligne et facilitées par la technologie.

Plateforme d'échange, de collaboration et de coordination sur les enjeux de genre et numérique, le Laboratoire est aussi un incubateur de projets et de solutions techniques visant à être développés à l'international.

À l'échelle multilatérale et au côté de ses partenaires, la France promouvra l'adoption d'une **définition internationale des violences fondées sur le genre en ligne et facilitées par la technologie**. Elle poursuivra sa mobilisation au sein du Partenariat mondial d'action contre le harcèlement et les atteintes sexuelles en ligne, initié par les États-Unis et le Danemark. Elle y promeut un langage ambitieux en matière de violences fondées sur le genre en ligne et facilitées par la technologie dans les instances multilatérales. En 2024, la France a été à la plume, aux côtés des Pays-Bas, de la résolution (A/C.3/79/L.17/Rev.1) portant sur l'élimination de toutes les formes de violences à l'égard des femmes et des filles dans l'environnement numérique. Soutenue par 171 pays lors du vote à l'Assemblée générale des Nations Unies, la résolution et ses apports seront valorisés.

La France renforcera son engagement et continuera de promouvoir des **moyens de régulation, de signalements, et de modération des contenus haineux et des violences en ligne**, partout dans le monde, en lien avec la réglementation européenne : règlement sur les services numériques (DSA), règlement sur les marchés numérique (DMA), IA Act, Directive de lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, entre autres. La France promouvra également les recommandations des organisations internationales et des experts comme celles du Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) sur la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes. Elle travaillera avec ses homologues internationaux pour des échanges de bonnes pratiques, en s'appuyant sur la législation européenne et nationale, dont la loi du 21 mai 2024 visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique, dite « loi SREN ».

La France mettra l'accent sur la sécurité et la protection des activistes et des journalistes dans l'environnement numérique.

SOUTENIR L'ACCÈS DE TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES AUX MÉTIERS DE L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE ET DES TECHNOLOGIES

La France promouvra l'accès de toutes les femmes et les filles aux métiers du numérique et des technologies. Elle portera une attention accrue à **l'accès, l'inclusion et la participation pleine et active** des femmes et des filles dans les filières STIM (science, technologie, ingénierie, mathématiques) et les secteurs et métiers de l'environnement numérique. Elle s'attachera à combattre la **fracture numérique de genre,** notamment au sein du « D4Dhub »[16] . Elle promouvra une gouvernance partagée et équitable du numérique, y compris sous le prisme du genre.

AGIR POUR UN INTERNET ET DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES SÛRS ET SÉCURISÉS, QUI RESPECTENT LES DROITS DES FEMMES ET DES FILLES

La France veillera à appréhender les défis émergents relatifs au genre dans un environnement numérique en constante évolution. En cohérence avec le Pacte numérique mondial adopté en septembre 2024 et la Convention-cadre sur l'égalité et l'Intelligence artificielle du Conseil de l'Europe, parmi d'autres, la France promouvra l'intégration systématique du genre, du respect des droits de l'Homme, ainsi que des principes de sûreté et de sécurité dans la conception, le développement et l'usage d'Internet, des technologies numériques et de l'intelligence artificielle. Pour mobiliser le numérique au service de l'égalité de genre, elle poursuivra sa participation active à la **Coalition d'action « Technologie et innovation pour l'égalité de genre » du Forum Génération Égalité**, qui vise à promouvoir des technologies numériques sensibles au genre.

À l'échelle multilatérale, elle veillera à faire des enjeux de genre un axe prioritaire et transversal des grands sommets et événements internationaux portant sur le numérique, et à intégrer les enjeux du numérique aux échéances internationales dédiées au genre. Le Sommet pour l'action sur l'Intelligence artificielle accueilli à Paris les 10 et 11 février 2025 a accordé une attention privilégiée aux enjeux de genre, avec notamment l'adoption d'une déclaration dédiée.

La France renforcera la prise en compte du genre dans la lutte contre la radicalisation et le terrorisme en ligne, en lien avec l'Appel de Christchurch, lancé avec la Nouvelle-Zélande en mai 2019 afin d'éliminer les contenus violents, extrémistes et terroristes en ligne. La France intégrera les enjeux de genre dans le Laboratoire pour la protection de l'enfance en ligne, plateforme internationale et multi-acteurs promouvant un environnement numérique sécurisé pour les enfants.

La France défendra avec fermeté la **lutte contre la désinformation de genre**, ainsi que le droit à la vie privée et à la protection des données personnelles. L'exploitation de ces données et les violations de ces droits visent particulièrement les femmes et les filles, dont leurs droits et santé sexuels et reproductifs. Elle s'engage ainsi à combattre la montée des mouvements masculinistes dans l'environnement numérique.

16. Plateforme de coopération internationale multi-acteurs en matière de numérique placée sous l'égide de la Commission européenne.

ENGAGEMENTS :

> Élargir la portée du **Laboratoire pour les droits des femmes en ligne** visant à prévenir et combattre les violences fondées sur le genre, en ligne et facilitées par la technologie.

> Poursuivre la mobilisation au sein du **Partenariat mondial d'action contre le harcèlement et les atteintes sexuelles en ligne**.

> S'investir dans le pilotage du groupe « ***Women Leadership in ICT sector*** » du « ***D4DHub*** ».

> Participer activement à la **coalition d'action « Technologie et innovation pour l'égalité de genre » du FGE**.

> Favoriser l'intégration du genre dans les initiatives multilatérales numériques dont la France est à l'origine : l'**Appel de Christchurch** et le **Laboratoire pour la protection de l'enfance en ligne**.

> Soutenir les travaux de **recherche** sur les violences fondées sur le genre en ligne et facilitées par la technologie en contexte de crises et de conflits, les mouvements masculinistes en ligne et les mouvements anti-droits dans l'environnement numérique.

Objectif 3 : faire de l'égalité de genre une clé du développement humain

PROMOUVOIR UNE SANTÉ PLUS ÉQUITABLE

Le genre est un déterminant des comportements, des besoins et des inégalités en matière de santé. Les codes sociaux liés au genre influencent l'expression des symptômes, le rapport au corps, et l'accès aux services de santé, tout en exposant différemment les femmes et les hommes aux risques.

La France réaffirme son engagement **contre les pratiques discriminatoires** et les inégalités qui entravent l'accès des femmes aux services de santé, et notamment aux mesures de prévention, au dépistage, aux soins et aux traitements adéquats. Elle favorisera la prise en compte des besoins spécifiques des femmes, des adolescentes et des filles et renforcera son engagement en faveur de la **santé menstruelle, sexuelle, reproductive, maternelle et des adolescentes**.

Les engagements de la Stratégie internationale de la France en santé mondiale (2023-2027) en matière d'égalité de genre :

- promouvoir **l'intégration systématique du genre** dans les initiatives, programmes bilatéraux et fonds multilatéraux financés ;
- renforcer la lutte contre les **violences fondées sur le genre** dans les systèmes de santé ;
- assurer la formation des **ressources humaines** en santé pour améliorer la santé et le bien-être des femmes, des adolescentes et des filles et garantir leurs droits, notamment grâce à l'Académie de l'OMS, à Lyon ;
- garantir l'égalité **d'accès à la formation** et aux postes à responsabilité dans les ressources humaines en santé ;
- soutenir l'intégration du genre dans les **négociations internationales** relatives à la santé.

La France continuera de placer l'égalité de genre au cœur de ses actions multilatérales en matière de santé. Elle soutient le rôle structurant de l'OMS en matière normative et de formation. L'Académie de l'OMS à Lyon a vocation à devenir un centre de référence en matière de formation et de coopération, en accordant une attention particulière aux droits des femmes et des filles et à l'égalité de genre. La France soutient les

grands fonds verticaux de santé comme le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme – y compris à travers son programme national « L'Initiative » servant de contribution indirecte au Fonds, Unitaid, Gavi ou encore le Fonds Muskoka. Dans la stratégie internationale de la France en santé mondiale (2023-2027), elle adopte une approche transformatrice en matière de genre.

À l'échelle européenne, la France a soutenu les travaux relatifs aux conclusions du Conseil sur le renforcement de la santé mentale des femmes et des filles et la promotion de l'égalité de genre, adoptées le 2 décembre 2024. La France continuera d'appuyer les débats entre États membres de l'Union européenne permettant de reconnaitre la nécessité de l'accès universel des femmes à la santé et aux droits sexuels et reproductifs et d'inclure la mention de l'identité de genre, en référence à la communication de la Commission sur une approche globale en matière de santé mentale.

L'ÉGALITÉ DE GENRE AU CŒUR DE LA NUTRITION, LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET L'AGRICULTURE DURABLE

Les droits à l'alimentation, à l'eau potable et à l'assainissement, tels que reconnus par le droit international, sont indispensables à l'égalité de genre. L'insécurité alimentaire, la malnutrition et le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement affectent aujourd'hui de manière disproportionnée les femmes et les filles. Celles-ci sont confrontées à des inégalités d'accès aux ressources alimentaires, foncières, financières, productives, hydriques. Ces inégalités se renforcent en période de crise et de conflit et touchent particulièrement les femmes en zones rurales.

La France continuera de promouvoir l'intégration effective des enjeux de genre dans l'ensemble des politiques en faveur de l'accès à l'eau, de systèmes alimentaires et agricoles durables, inclusifs et résilients et de la lutte contre toutes les formes de malnutrition. Elle continuera de soutenir :

- le renforcement des cadres juridiques et politiques sur l'égalité de genre dans le cadre de la sécurité alimentaire et de la nutrition ;
- la réalisation des droits à l'eau et à l'assainissement avec une attention particulière sur les femmes et les filles, et les autres populations vulnérables, dans les programmes onusiens contribuant à la nouvelle Stratégie en matière d'eau et d'assainissement à l'échelle du système des Nations Unies ;
- le renforcement de mesures en faveur des droits fonciers et financiers, y compris le contrôle et l'accès libre et égal des femmes, à la sécurité alimentaire, à la nutrition et l'agriculture ;
- la transformation durable des systèmes agroalimentaires pour s'attaquer aux causes profondes des inégalités et s'assurer que les solutions soient inclusives et adaptées au contexte local.

ENGAGEMENTS PHARES :

> S'assurer de l'intégration du genre dans le cadre du **programme « L'Initiative »**, et dans les grands partenariats mondiaux en santé auxquels la France contribue, comme le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Unitaid, Gavi ou le Fonds Muskoka

> Appuyer la **formation des ressources humaines en santé** pour améliorer la santé et le bien-être des femmes, des adolescentes et des filles et garantir leurs droits, notamment grâce à l'Académie de l'OMS.

> Soutenir les programmes visant à renforcer l'égalité de genre dans les systèmes agroalimentaires, la sécurité alimentaire et la nutrition, tels que l'initiative « ***Commit to Grow Equality*** » portée par la FAO et contribuer à l'action des organisations internationales dans ce domaine (FAO, FIDA, PAM, ONU Femmes).

> Promouvoir la mise en œuvre des directives volontaires du **Comité de la sécurité alimentaire mondiale sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et des filles dans les pays en développement**.

> Favoriser l'**accès à la formation professionnelle agricole et aux emplois décents**, dans les projets de coopération en matière de formation professionnelle agricole.

Objectif 4 : mobiliser la diplomatie économique et la politique commerciale pour atteindre l'égalité de genre

RESPONSABILISER LES ACTEURS ET ACTRICES DU SECTEUR PRIVÉ SUR LES ENJEUX DE GENRE, DE PARITÉ ET LES DROITS DES FEMMES ET DES FILLES

La France est à l'origine de la première **norme internationale ISO 53800 « Lignes directrices relatives à la promotion et à la mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'autonomisation des femmes »**. Elle encouragera les entreprises et acteurs du secteur privé à la mettre en œuvre. Elle incitera ses partenaires à obtenir le label Égalité professionnelle, label d'État délivré par l'Association française de normalisation (AFNOR), et soutiendra les démarches volontaires contribuant à l'égalité de genre. Elle soutiendra dans ce sens les structures associatives et organisations internationales accompagnant les entreprises dans une démarche de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et incitera à la communication sur le progrès. Elle encouragera également les entreprises à lutter contre les stéréotypes de genre, notamment dans le cadre de leurs actions de communication.

Par le biais d'une **feuille de route dédiée**, les priorités et objectifs de la diplomatie féministe seront déclinés dans les activités conduites par Business France, telles que l'accompagnement des entreprises à se développer, à l'export et à s'implanter à l'international ; l'information et l'attractivité des investisseurs étrangers en France ; la gestion et le développement du dispositif de volontariat international en entreprise.

La France renforcera l'application du principe **d'éga-conditionnalité**[17] dans ses partenariats avec les entreprises, dans l'accès aux marchés publics, s'assurant ainsi que les financements publics contribuent à l'atteinte d'une égalité réelle.

Les femmes entrepreneures, et les initiatives portées par des femmes dans le secteur du commerce extérieur continueront d'être soutenues. La France œuvrera à garantir un meilleur accès des femmes entrepreneures au financement, notamment en sensibilisant les **fonds d'investissement et les banques** à la question de l'éga-conditionnalité. Le « prix de l'entrepreneur ou entrepreneure féministe » sera créé et décerné annuellement. Au niveau national, de nombreuses actions en matière d'insertion des femmes et d'accès à l'entreprenariat ont été engagées.

17. L'éga-conditionnalité correspond au conditionnement de l'octroi de financements publics au respect de l'égalité de genre. Un objectif du Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes vise notamment à n'autoriser l'accès aux marchés publics qu'aux entreprises respectant les obligations en matière de publication de l'Index égalité professionnelle, ou ayant obtenu une note suffisante à cet Index.

En 2021, un accord-cadre 2021-2024 a été signé en faveur de l'entrepreneuriat des femmes entre l'État et la Banque publique d'investissement Bpifrance, décliné en plans d'action régionaux en faveur de l'entreprenariat des femmes. S'agissant du financement des entreprises, Bpifrance veillera à la publication par les entreprises de leur Index de l'égalité professionnelle avant l'octroi de financements en prêt ou en fonds propres. La France incitera les entreprises à intégrer dans leurs chaînes de valeur des entreprises notamment PME dirigées par des femmes et les coopératives de femmes.

La France, pionnière en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE) avec la loi relative au devoir de vigilance des sociétés-mères et entreprises donneuses d'ordre (n°2017-399), insistera sur la **mise en œuvre des obligations des entreprises en visant à renforcer l'égalité de genre**. Les obligations de *reporting* extra-financier, en particulier liées aux récents textes européens en la matière, devront permettre d'analyser et de remédier aux obstacles à la parité et à l'égalité de genre dans le secteur privé.

La coopération avec le secteur privé sera renforcée, afin de permettre la mobilisation de financements philanthropiques en faveur de l'égalité de genre à travers les fondations d'entreprises.

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DE GENRE DANS LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES

À l'échelle européenne, la France continuera de promouvoir l'introduction de dispositions relatives à l'égalité de genre et au respect des droits des femmes et des filles **dans les accords commerciaux**. Dans le cadre des négociations commerciales, elle pourra proposer la généralisation des analyses sur le genre dans les études d'impact sur le développement durable ainsi que les évaluations ex-post des accords de commerce.

La France rehaussera son implication dans les espaces de dialogue multilatéraux en faveur de l'égalité de genre dans le commerce extérieur. Elle s'impliquera notamment davantage au sein du groupe d'amis dédié à l'égalité de genre de l'Organisation mondiale du commerce.

Elle continuera de promouvoir des projets d'assistance technique dans les pays en développement afin d'accroitre la participation des femmes dans les chaines de valeur et d'approvisionnement, notamment à l'échelle régionale, conformément à la Stratégie française en matière d'aide au commerce, ainsi qu'à la politique européenne commerciale.

La France sera attentive à l'égalité de genre dans la négociation des textes internationaux en matière de RSE, en particulier s'agissant du projet de traité « Entreprises et droits de l'Homme » en cours de négociation aux Nations Unies à Genève.

ENGAGEMENTS PHARES :

> Promouvoir la **norme ISO 53800** « Lignes directrices relatives à la promotion et à la mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'autonomisation des femmes ».

> Créer le « **Prix de l'entrepreneur ou entrepreneure féministe** ».

> Décliner les priorités de la diplomatie féministe au sein des activités de **Business France**, à travers une feuille de route dédiée.

Priorité 5 : porter l'approche féministe comme condition indispensable à la paix et à la sécurité, la prévention des conflits et la réponse aux crises et aux conflits armés

Objectif 1 : assurer la participation pleine, égale et significative des femmes et des filles à la prévention des conflits et aux processus de paix

RENFORCER LA PARTICIPATION DES FEMMES À LA MÉDIATION ET AUX EFFORTS DE PAIX

Au cours des 25 dernières années, seuls 5 % des médiateurs et 8 % des négociateurs étaient des femmes. Pourtant, la participation des femmes aux processus de négociation augmente de 35 % la probabilité d'une paix durable. Face à ce constat et en cohérence avec le Nouvel Agenda pour la Paix adopté en 2023 aux Nations Unies, la France s'engage à renforcer la participation pleine, égale et significative des femmes à toutes les étapes des processus de paix et des efforts de prévention des conflits. Elle reconnait les femmes comme actrices de paix et portera une attention particulière à la participation des organisations féministes à ces mécanismes. La France lancera un **réseau de femmes médiatrices** dans l'espace francophone pour soutenir les efforts de médiation à tous les niveaux[18].

La France s'attachera également à renforcer la prise en compte des enjeux de genre dans la **médiation**. Elle veillera notamment à développer des formations sur la médiation pour la paix qui intègrent les enjeux de genre. Ce travail est mené en étroite coopération avec les acteurs de la Francophonie.

ASSURER L'INTÉGRATION DES ENJEUX DE GENRE DANS LES ACTIONS DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ

La France poursuivra la **transversalisation des enjeux de genre dans les actions de défense, de sécurité et de coopération**, prenant en compte les besoins spécifiques des femmes et des filles. Elle renforcera les actions de sensibilisation et de formation des forces armées et de sécurité intérieure étrangères en matière de lutte contre les violences fondées sur le genre et contre les abus et exploitations sexuelles dans le cadre du déploiement des opérations de maintien de la paix (OMP).

Elle œuvrera pour renforcer l'intégration du genre dans la planification, l'exécution et les évaluations dans le cadre du déploiement des OMP, en étroite collaboration avec le Département des opérations de paix et le Département des affaires politiques et de consolidation de la paix des Nations Unies.

18. Selon une approche « *beyond the tracks* », qui vise à relier les différents niveaux de médiation (menée à haut niveau ou par des acteurs régionaux ou locaux), ou à limiter leur segmentation et ainsi favoriser la durabilité et la pérennité des négociations.

Elle poursuivra aussi ses efforts de coopération internationale pour augmenter la **participation et la représentation significatives des femmes au sein des forces armées et de sécurité intérieure étrangères**, y compris au sein des OMP, pour améliorer la coopération entre les secteurs de la justice et de la police.

La France s'investira dans le réseau mondial interministériel de haut niveau des polices sensibles au genre, dédié à la prévention et à la lutte contre les violences fondées sur le genre, initié par la France et ONU Femmes lors du Forum Génération Égalité en 2021 et lancé en juin 2024 à New York.

Elle organisera ces formations à Paris en lien avec le ministère des Armées et l'Organisation internationale de la Francophonie, ou dans les Centre de formation régionaux comme le *Kofi Annan International Peacekeeping Training Center* (KAIPTC), à Accra. Ce centre a accueilli des cours destinés aux conseillers militaires genre des opérations de paix, en lien avec l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR). L'ensemble de ces formations et programmes de sensibilisation permettront de continuer à accroître la part des femmes dans les OMP, passées de 8,3 % en janvier 2023 à 10 % en octobre 2024.

ENCOURAGER L'INTÉGRATION DES ENJEUX DE GENRE DANS LES PROCESSUS DE DÉSARMEMENT, DE DÉMOBILISATION ET DE RÉINTÉGRATION

En matière de **désarmement** et de processus de **démobilisation**, la France encouragera la reconnaissance accrue du rôle des femmes comme **combattantes et/ou appui au sein des groupes armés** en situation de conflits. Cette reconnaissance facilitera leur accès aux processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR), et permettra de pallier les effets de marginalisation dont elles peuvent faire l'objet, et d'améliorer l'efficacité de ces dispositifs.

CONSACRER COMME PRIORITÉ LES DROITS DES FEMMES ET DES FILLES ET L'ÉGALITÉ DE GENRE DANS LES RÉPONSES HUMANITAIRES ET DE RECONSTRUCTION

La France agira pour garantir la **participation des femmes aux processus de réponse humanitaire, de réconciliation et de reconstruction**. Cet engagement s'inscrit dans une volonté de rehausser son engagement ainsi que celui de ses partenaires européens et multilatéraux pour adhérer et mettre en œuvre le Pacte Femmes, Paix et Sécurité et Action Humanitaire, lancé en 2021 à l'occasion du Forum Génération Égalité.

Pour agir sur les causes profondes et anticiper plus efficacement face aux crises et conflits, la France s'attachera à améliorer la prise en compte de **l'égalité de genre dans les réponses humanitaire et de reconstruction**. Elle mettra en œuvre les engagements pris dans la Stratégie humanitaire de la République française 2023-2027, qui fixe la cible de 85 % des financements humanitaires français intégrant les enjeux liés à l'égalité de genre et les droits des femmes et des filles (marqueurs CAD1 et CAD2 de l'OCDE) et 20 % à titre principal (marqueur CAD2) d'ici 2027.

MIEUX TENIR COMPTE DES FILLES, DES ENFANTS ET DES JEUNES DANS LES EFFORTS DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

La France porte une attention particulière aux droits des femmes et des filles et à l'égalité de genre dans la mise en œuvre de l'Agenda « Jeunes, paix et sécurité » du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Elle contribuera à instaurer les conditions d'une participation égale, inclusive, sûre et véritable de toutes les jeunes,

Les plans nationaux d'action « Femmes, Paix et Sécurité » de la France

La résolution 1325, adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies en 2000, pose les bases de l'Agenda « Femmes, paix et sécurité » (FPS) qui rassemble dix résolutions. En 2004, le Conseil de sécurité a enjoint tous les États membres à élaborer leur propre plan national pour la mise en œuvre de l'Agenda FPS.

La France a adopté trois plans nationaux d'action (2010-2013 ; 2015-2018 ; 2021-2025). Ces plans concernent l'ensemble de l'action extérieure de la France en matière de paix et de sécurité. L'action de la France est structurée autour de quatre engagements (les « 4 P ») :

- la **prévention** par la sensibilisation aux enjeux liés à la lutte contre les violences fondées sur le genre ;
- la **protection** des femmes et des filles face aux violences sexistes et sexuelles et la lutte contre l'impunité ;
- la **participation** des femmes à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits ;
- la **promotion** de l'agenda et du plan national d'action.

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères participe aux travaux du réseau international des points focaux « Femmes, paix et sécurité », coprésidé en 2025 par la Norvège et le Japon.

Au niveau national, le MEAE réunit régulièrement le réseau des points focaux « Femmes, paix et sécurité », qui rassemble les ministères et opérateurs impliqués dans les politiques de sécurité, de défense, d'égalité de genre, et de santé, pour suivre la mise en œuvre du troisième plan national d'action et élaborer le quatrième pour la période 2026-2030. Ce prochain plan mettra l'accent sur les enjeux relatifs au désarmement, aux technologies numériques, au changement climatique et à l'environnement et comportera de nouvelles zones géographiques prioritaires. Il sera élaboré en collaboration avec toutes les parties prenantes, y compris la société civile.

y compris des jeunes femmes aux mécanismes locaux, nationaux et internationaux de promotion d'une paix durable et de résolution des conflits. Son action s'inscrira en cohérence avec le Plan d'action pour la jeunesse dans l'action extérieure de l'Union européenne 2022-2027.
La France soutiendra les organisations, les jeunes et les enfants œuvrant pour la protection des droits des filles, des enfants et des jeunes.

ENGAGEMENTS PHARES :

> Établir un bilan de la mise en œuvre du troisième **plan national d'action « Femmes, paix et sécurité »** et élaborer le quatrième plan national d'action 2026-2030 sur la base d'une large concertation.

> Lancer un **réseau de femmes médiatrices dans l'espace francophone**, soutenant les efforts de médiation à tous les niveaux.

> Appuyer les États membres de l'**OIF** et rehausser l'engagement des partenaires dans l'opérationnalisation de leurs plans d'action nationaux « Femmes, paix et sécurité ».

> Développer des **formations** dans les enceintes multilatérales sur la médiation qui intègrent les enjeux de genre dans la prévention, le maintien et la consolidation de la paix. Soutenir les actions de médiation pour la paix qui intègrent les enjeux de genre dans l'action bilatérale.

> Accompagner le développement de formations en français et en anglais sur l'intégration des enjeux de genre dans le domaine de la paix et de la sécurité, en particulier sur la lutte contre les violences sexuelles et fondées sur le genre liées aux conflits.

Objectif 2 : lutter contre les violences sexuelles et fondées sur le genre liées aux conflits et combattre l'impunité

PRÉVENIR LES VIOLENCES ET APPUYER LES RÉPARATIONS POUR LES VICTIMES ET SOUTENIR LES SURVIVANT(E)S

Dans un contexte d'augmentation des violences faites aux femmes et aux filles dans les situations de conflits armés, la France met les droits des femmes et des filles au cœur de tous les efforts de paix et de sécurité, et de réponse humanitaire. La France promeut ainsi une **approche transformatrice** en matière de genre, qui vise à agir sur les causes profondes de la violence dans les conflits.

Les crises et les conflits accentuent les inégalités de genre et leurs causes, constituant des défis majeurs pour le développement et la paix durables et nécessitant une **approche globale et de long terme**. Par ailleurs, les stéréotypes de genre constituent un terrain fertile à la violence et aggravent les violations des droits des femmes et des filles. La France fait de la lutte contre les violences fondées sur le genre et sexuelles liées aux conflits **une priorité**. Elle rappellera la nécessité de lutter contre le *continuum* des violences fondées sur le genre dans les situations de crises et de conflits, y compris les violences économiques et les violences facilitées par la technologie.

L'approche centrée sur les victimes, survivantes et survivantes[19] et **fondée sur les droits** constitue un enjeu prioritaire pour la France. Elle soutiendra un accès pérenne et facilité aux institutions juridiques et judiciaires pour toutes les personnes victimes, survivants et survivantes de violences, dans tous les contextes.

Elle favorisera leur prise en charge, soutiendra les processus de réparation et appuiera leur accès aux services de soin, de police et de justice, adaptés.

La France continuera de soutenir le **Fonds mondial pour les survivants et survivantes de violences sexuelles liées aux conflits** (*Global Survivors Fund*), lancé lors de sa présidence du G7 en 2019 et cofondé par Nadia Murad et le docteur Denis Mukwege, corécipiendaires du Prix Nobel de la Paix en 2018, qui vise à fournir une assistance et des réparations aux survivants et survivantes de violences.

La France continuera d'appuyer **l'Alliance pour la prévention des violences sexuelles en temps de conflit**, une coalition multi-acteurs créée en 2022 par le Royaume-Uni qui rassemble 19 pays, des agences onusiennes, des organisations de la société civile et des personnes survivantes. La dernière conférence de l'Alliance, qui s'est tenue en novembre 2024 en Colombie, a permis de souligner l'importance de lutter contre la discrimination et la stigmatisation des victimes et à adapter les mécanismes de réparation pour rendre plus efficace la justice restauratrice.

Dans ses coopérations bilatérales, la France encourage **la formation des forces de défense et de sécurité étrangères en matière de la lutte contre les violences sexuelles en zones de conflits**. Ces formations, qui s'adressent aux gendarmes, aux policiers ainsi qu'au personnel militaire médical, portent sur l'accueil et l'audition des femmes victimes de violences ainsi sur leur prise en charge médicale en zone de conflits.

19. L'article 75 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale établit des principes applicables aux formes de réparation, telles que la restitution, l'indemnisation ou la réhabilitation, à accorder aux victimes ou à leurs ayants droit. La notion de « survivants », terme non juridique, reconnait et donne la priorité à l'expérience et les besoins des personnes.

LUTTER CONTRE L'IMPUNITÉ

La **lutte contre l'impunité** des auteurs des violences fondées sur le genre et des violences sexuelles s'applique tant en contexte de crises et de conflits qu'en temps de paix et s'inscrit dans une approche plus globale de **justice transitionnelle**.

La France continuera d'appuyer le travail de la Cour pénale internationale (CPI) pour amener les auteurs des crimes à répondre de leurs actes et empêcher que ces crimes ne soient à nouveau perpétrés. Elle encouragera la ratification universelle du **Statut de Rome**. Elle soutiendra la mise en œuvre de la nouvelle Politique de la Cour pénale internationale (CPI) en matière de crimes fondées sur le genre, publiée en 2023. Elle continuera d'apporter un soutien politique et financier au **Fonds au profit des victimes de la Cour pénale internationale**, qui soutient les victimes de crimes de génocide, de crimes contre l'humanité, et de crimes de guerre et d'agression.

La France continuera d'apporter son soutien aux mécanismes internationaux, régionaux, nationaux ou hybrides de lutte contre l'impunité, qu'il s'agisse de tribunaux, mécanismes d'enquête ou autre forme de justice transitionnelle, en portant une attention particulière à la prise en compte des violences fondées sur le genre, y compris les violences sexuelles. Elle continuera ainsi d'apporter son soutien au Mécanisme international, impartial et indépendant pour la Syrie (MIII) et le Mécanisme d'enquête indépendant pour la Birmanie, avec lesquels elle a signé une convention de coopération et d'entraide judiciaire internationale. Elle contribuera ainsi à la formation des enquêteurs et directeurs d'enquêtes judiciaires sur les violences fondées sur le genre.

La France continuera de plaider pour l'adoption de **mesures restrictives internationales** à l'encontre des auteurs d'actes de violences fondées sur le genre, y compris les violences sexuelles, en coordination avec ses partenaires et en ligne avec la décision de sanction rendue par le Conseil de l'Union européenne en 2024. La France soutiendra les acteurs et actrices des chaînes juridiques et judiciaires. Elle apportera sa contribution aux initiatives dédiées à la protection des femmes et des enfants dans les contextes de crises et de conflits, et à la réduction des violences fondées sur le genre.

La France continuera d'appuyer : les travaux de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies chargée des violences sexuelles en temps de conflits et de son Equipe d'experts. Ces travaux visent la structuration d'un réseau international de magistrats et de procureurs chargés de mener des enquêtes sur les cas de violences sexuelles en temps de conflits.

ENGAGEMENTS PHARES :

> Soutenir les travaux de la **Cour pénale internationale (CPI)** en matière de crimes fondés sur le genre.

> Poursuivre le soutien à des initiatives phares de prévention et de lutte contre les violences liées au conflit, tels que le **Fonds mondial pour les survivants et survivantes de violences sexuelles liées aux conflits** (*Global Survivors Fund*) et le **Fonds au profit des victimes de la CPI**.

> Renforcer le soutien à la **Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies chargée de la question des violences sexuelles commises en temps de conflit**, en mobilisant les autres États à soutenir ces travaux.

- Systématiser la **formation des forces de défense et de sécurité** sur la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits.
- Prendre une part active au sein du **réseau mondial interministériel de haut niveau des polices sensibles au genre**.
- Lancer la création d'un **réseau d'experts français associant des magistrats et spécialistes la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits**.
- Approfondir la **coopération avec les États membres de l'Union européenne** sur le sujet de lutte contre l'impunité des violences sexuelles et violences fondées sur le genre en temps de conflits.
- Favoriser la **prise de sanctions contre les auteurs de violences sexuelles en temps de conflits** en soutenant l'insertion d'un critère de désignation spécifique dans les régimes de sanctions du Conseil de sécurité ; en adoptant davantage de sanctions ciblées dans les régimes de sanctions contenant ce critère spécifique et, pour les autres, en soutenant les désignations y compris sur la base d'autres critères (violations du droit international humanitaire, violations des droits de l'Homme etc.) ; en désignant de manière prioritaire les parties listées dans les rapports annuels du SGNU sur les violences sexuelles liées aux conflits.
- Contribuer à **l'adoption de mesures restrictives au titre du régime « droits de l'Homme » de l'Union européenne** afin de cibler les auteurs d'actes de torture et de violences fondées sur le genre systématiques et généralisées, y compris les violences sexuelles.

Objectif 3 : renforcer la prise en compte des femmes et des filles, et du genre dans la prévention et la réponse aux crises et conflits

PROMOUVOIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DU NEXUS HUMANITAIRE-DÉVELOPPEMENT-PAIX

La France s'attachera à l'articulation de la diplomatie féministe avec les cadres existants sur les enjeux du ***nexus* humanitaire-développement-paix**. La diplomatie féministe de la France réaffirme notamment les engagements de la Stratégie humanitaire de la République française (2023-2027) et de la Stratégie française « Prévention, Résilience et Paix durable ». La France veillera également à coordonner les acteurs intervenant sur le *nexus* humanitaire-développement-paix dans le cadre de son Plan d'Action National (PAN) «Femmes, Paix et Sécurité». Elle travaillera à prendre mieux en compte les besoins spécifiques des femmes et des filles dans les produits de ses stocks humanitaires et la livraison d'aide humanitaire.

La France soutiendra l'approche par le genre du Traité sur le commerce des armes et appuiera les travaux visant à y renforcer la prise en compte des questions de genre et des violences fondées sur le genre.

En vue d'une réponse multisectorielle aux crises et aux conflits, la France poursuivra son soutien aux secteurs de prévention clés tels que l'égalité dans et par l'éducation, l'éducation civique sur les droits humains et la paix, l'autonomisation économique des femmes, l'accès au droit et à la justice, ainsi que la prévention et l'atténuation des risques de violences fondées sur le genre.

SYSTÉMATISER L'ANALYSE DE GENRE DANS LES MÉCANISMES D'ALERTE PRÉCOCE

La France s'engage à soutenir l'intégration des analyses de genre dans la conception de programmes et projets en faveur de la prévention et réponse aux crises et conflits, afin d'en assurer la portée transformatrice en matière de genre. Elle s'engage à contribuer à la **déconstruction des normes et des rôles de genre et fera de l'analyse des masculinités**[20] un élément crucial pour prévenir efficacement la violence et les conflits, dans une approche « ne pas nuire ».

La consultation, l'implication et le soutien des organisations locales de la société civile, en particulier féministes, dans les actions de prévention et les réponses aux crises et conflits seront renforcés. En cohérence avec l'engagement français en faveur de la localisation de l'aide et les priorités de la diplomatie féministe, la France s'attachera à favoriser leur participation aux programmes de coopération, de développement et d'action humanitaire dans les zones affectées.

La France intégrera le genre dans les **mécanismes d'alerte précoce des conflits** dans l'ensemble des projets financés par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et ses opérateurs, à travers notamment la mobilisation de quatre outils :

- la collecte et l'analyse genre des indicateurs d'alerte précoce ;
- la collecte et l'analyse des données d'incidents et violations des droits des femmes et des filles généralement observées immédiatement avant l'éclatement d'un conflit armé (tels que l'augmentation des violences fondées sur le genre et l'impunité) ;
- la collecte et l'analyse des données de violations progressives des droits des femmes et fondées sur le genre sur un plus long terme (exclusion sociale, renforcement des inégalités économiques, limitation des droits politiques, etc.) ;
- la mise en place de réponses rapides visant à protéger les femmes et les filles face à l'aggravation de la violence.

PORTER UNE ATTENTION SPÉCIFIQUE AUX FEMMES ET AUX FILLES RÉFUGIÉES, DÉPLACÉES ET MIGRANTES

La France mettra l'accent sur le respect des droits des femmes et des filles, leur protection et la lutte contre les violences fondées sur le genre dans les situations de **déplacements et de migration**. Elle favorisera l'intégration du genre et la prise en compte des besoins spécifiques des femmes déplacées dans sa réponse aux urgences et comme un objectif de développement durable. Elle veillera également à lutter contre les discriminations fondées sur le genre, ainsi que les violences et l'exploitation, dont la traite des êtres humains.

Elle reconnait leur vulnérabilité aux mariages forcés, violences sexuelles, traitements inhumains et dégradants ainsi qu'aux mutilations sexuelles féminines.

Dans ce cadre, les partenariats avec le Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations Unies (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) seront renforcés. Une experte technique internationale française a été déployée au HCR, en qualité de responsable des questions de genre au siège à Genève. La France poursuivra les activités de l'**initiative « Avec elles »**, lancée à l'occasion du Forum mondial pour les réfugiés en

20. Dans le champ des conflits et de la consolidation de la paix, l'approche par les masculinités vise à considérer le rapport entre la violence et les hommes et les garçons, et de s'interroger sur comment celui-ci se traduit différemment de celui des femmes et filles.

2023, afin de renforcer la protection des femmes et des filles réfugiées. Cette initiative invite chaque État et chaque acteur de la société civile à prendre des mesures concrètes pour la protection des femmes et des filles, dans l'ensemble de leur parcours d'exil, jusqu'à leur intégration dans la société du pays d'accueil.

ENGAGEMENTS PHARES :

> Poursuivre le partenariat avec le HCR et l'OIM sur la **protection des femmes et des filles réfugiées ou déplacées internes** et renforcer le soutien à l'initiative « Avec elles ».

> Soutenir les **analyses de genre** dans la conception de programmes et projets de réponse aux crises et conflits et maintenir une ambition programmatique forte sur les différents canaux français du *nexus* humanitaire - développement - paix.

> **Intégrer le genre dans les mécanismes d'alerte précoce des conflits** dans l'ensemble des projets financés par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et ses opérateurs.

> Soutenir la prise en compte du rôle des hommes et des garçons et **l'approche par les masculinités** pour prévenir et répondre aux crises et conflits.

> Renforcer la **prise en compte des questions de genre et des violences fondées sur le genre au sein du Traité sur le commerce des armes**.

Partie 3

Piloter la diplomatie féministe : une méthode renouvelée

Engager l'Équipe France au service d'une diplomatie féministe ambitieuse

La diplomatie féministe française exige de **promouvoir l'égalité de genre et de défendre les droits des femmes et des filles de manière transversale, dans tous les domaines de l'action extérieure de l'État, et dans tous les contextes**. La diplomatie féministe et ses cinq piliers s'appliquent à l'ensemble de la politique étrangère de la France et sont portés par tous les acteurs chargés de sa mise en œuvre, en cohérence avec l'action portée nationalement. Les priorités de la diplomatie féministe sont portées par la France dans tous les espaces de dialogue politique et stratégique, bilatéraux et multilatéraux, en lien avec les pays partenaires et la société civile féministe.

Coordonner la diplomatie féministe : le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères en chef de file

En tant que chef de file, le MEAE est garant de la mise en œuvre de la présente stratégie. Il veille à la participation des administrations et des partenaires, ainsi qu'à la mise en œuvre et au suivi de la diplomatie féministe de la France. Il en assure la **coordination** interministérielle et au niveau des services centraux, des postes diplomatiques et consulaires et des représentations permanentes de la France auprès des organisations internationales pour veiller à l'atteinte des objectifs fixés.

Le MEAE veillera à l'intégration des priorités de la diplomatie féministe dans l'action et le **dialogue bilatéral et multilatéral, les consultations politiques et le travail consulaire**, ainsi qu'en transversal dans les **documents stratégiques** inhérents à la politique étrangère. En lien avec le ministère chargé de l'Économie, les opérateurs concernés et l'ensemble de l'Équipe France, le MEAE veillera à la prise en compte du genre dans les documents stratégiques et les projets relevant de la politique d'investissement solidaire et durable et de l'action humanitaire de la France.

Chaque direction et poste diplomatique continuera d'adopter une « **Feuille de route Égalité** » définissant les actions clés menées selon le contexte géographique, politique et socio-économique pour promouvoir les priorités et atteindre les objectifs de la diplomatie féministe.

Renforcer la coordination interministérielle

Le portage d'une diplomatie féministe engage tous les acteurs de la politique étrangère à renforcer la promotion des politiques en faveur des droits des femmes et des filles, à l'international et au niveau européen.

L'élaboration de cette stratégie a associé des représentants et représentantes de dix ministères, dans le prolongement de la dynamique interministérielle initiée dans la mise en œuvre du troisième Plan national d'action « Femmes, paix, sécurité ».

La France renforcera le travail interministériel autour des priorités de la stratégie et la coordination de son action extérieure relative aux droits des femmes afin d'améliorer l'efficacité de son action et ainsi

accroître l'impact de la politique étrangère féministe. Elle fixe l'objectif de mieux coordonner les positions portées à l'international par les ministères à tous les niveaux et dans tous les espaces de dialogue et de négociations.

La **coordination interministérielle** de la diplomatie féministe s'appuiera sur trois niveaux :

- Le réseau des **Hautes et Hauts fonctionnaires à l'égalité entre les femmes et les hommes (HFE)**, animé par le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes. Chaque HFE assure le suivi, pour son ministère, de l'intégration de l'égalité tant dans les pratiques internes que dans les politiques publiques mises en œuvre en France et à l'étranger. Le MEAE animera les réflexions du réseau en matière de diplomatie féministe.
- La désignation de **référents et référentes « diplomatie féministe »** au sein des directions internationales des ministères sectoriels.
- La création d'un **groupe de travail interministériel dédié à la diplomatie féministe**, animé par le MEAE, pour travailler sur les enjeux stratégiques de la diplomatie féministe.

Assurer le plein engagement des opérateurs

Les opérateurs de l'action extérieure de l'État contribuent pleinement à la mise en œuvre de la diplomatie féministe de la France. **Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères s'assurera de l'intégration d'objectifs en la matière dans les contrats d'objectifs de l'ensemble des opérateurs dont il assure la tutelle**.

Les autres ministères seront invités à faire de même avec les opérateurs placés sous leur tutelle.

Le rôle essentiel des opérateurs sera rappelé dans les lettres de mission, d'objectifs et d'évaluation adressées par les ministères de tutelle, et adossé à des objectifs spécifiques.

Chaque opérateur déclinera les priorités de la présente stratégie qui relèvent de son périmètre d'action dans une **feuille de route « Diplomatie féministe »** dont il rendra compte annuellement. Le MEAE réalisera le suivi de l'atteinte des objectifs des opérateurs en matière de diplomatie féministe et d'égalité de genre.
Sur le volet interne, les opérateurs contribueront au rapport de situation relatif à l'égalité professionnelle, intégré au rapport social unique.

Afin d'atteindre les objectifs fixés en matière d'aide publique au développement contribuant à l'égalité de genre, **tous les nouveaux projets des opérateurs devront présenter l'égalité de genre comme objectif significatif**. Les enjeux de genre seront systématiquement pris en compte lors de l'établissement de partenariats et conventions.

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères encouragera le partage de pratiques et d'expériences sur l'égalité de genre et la mise en œuvre de la diplomatie féministe avec et entre les opérateurs placés sous sa tutelle. Les postes diplomatiques veilleront à faciliter la participation des opérateurs aux **cadres de concertation entre partenaires techniques et financiers sur les enjeux de genre**, et aux dialogues de haut niveau sur le sujet.

Transformer la culture institutionnelle pour assurer l'égalité et porter la diplomatie féministe

Prendre les mesures internes pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes

La diplomatie féministe portée par la France exige l'exemplarité des parties prenantes en charge de sa mise en œuvre, en matière d'égalité entre leurs agentes et agents. Avancer vers l'égalité effective passe par une politique volontariste visant la **transformation des cultures institutionnelles, la lutte contre toutes les formes de discriminations, de violences sexistes et sexuelles, et de harcèlement moral ou sexuel ainsi que l'éradication des stéréotypes de genre**.

Les mesures prises par les ministères et leurs opérateurs s'inscrivent dans le cadre défini par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, qui a rendu obligatoire l'élaboration et la mise en œuvre d'un **plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** par les employeurs publics. Elles sont également en cohérence avec la loi du 19 juillet 2023 sur le renforcement de l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique.

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères s'est doté d'un second Plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (2024-2026), piloté par la ***task force* Égalité-Diversité**, rattachée à la direction des ressources humaines, et élaboré en concertation avec le Haut fonctionnaire à l'égalité et à la diversité, les organisations syndicales, le réseau des référentes et référents Égalité et les associations – dont **Femmes & Diplomatie**.

Des mesures toujours pertinentes du précédent plan d'action sont reprises, leur ambition réhaussée, leurs indicateurs précisés.

De nouvelles mesures ont également été ajoutées à chaque axe de travail, et la question de la santé des femmes a été intégrée.

Lutte contre les violences conjugales et intégration de la santé féminine dans la prévention et la prise en charge médicale des agentes

En cas de détection d'une situation de violence conjugale ou intrafamiliale subie par un agent ou une agente, un protocole interne sera mis en œuvre, afin d'accompagner et orienter les victimes. Si l'agresseur est un agent ou une agente du ministère, la personne pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires.

Un livret « J'attends un enfant » visant à mieux informer les équipes et leurs encadrantes et encadrants sur les droits liés à la parentalité (grossesse, adoption, congé de parentalité, disponibilité, etc.) sera diffusé aux agentes et agents déclarant une grossesse, une naissance ou une adoption ainsi qu'à leur hiérarchie.

Dans les pays où l'IVG est interdite ou pénalisée, le ministère prend en charge un billet aller-retour vers la France pour les agentes concernées, avec une procédure simple et confidentielle.

L'action du MEAE pour porter la diplomatie féministe en interne

1. Sensibiliser systématiquement les agentes et les agents aux questions d'égalité, mener des actions de communication plus offensives pour valoriser la place des femmes au sein du ministère et assurer un meilleur traitement des cas de violences sexistes et sexuelles, y compris dans le cadre privé.
2. Promouvoir davantage la mixité des métiers, poursuivre le rééquilibrage des viviers et garantir l'égal accès aux postes d'encadrement.
3. Réduire l'écart de salaire lié à l'indemnité de résidence à l'étranger (IRE) induit par des choix d'affectation souvent genrés.
4. Renforcer l'équilibre vie privée/ vie professionnelle avec une meilleure prise en compte de la situation personnelle des agentes et agents (parentalité, situation du conjoint ou de la conjointe lors d'un départ en poste, respect du temps de travail, etc.).
5. Mieux intégrer la santé féminine dans la prévention et la prise en charge médicale des agentes.
6. Ancrer les objectifs d'égalité à tous les échelons et dans tous les processus pertinents, afin d'instaurer une culture égalitaire pérenne.

Programme « Tremplin »

« Tremplin » est un programme ministériel d'accompagnement des talents féminins afin de préparer les candidates qui le souhaitent à exercer des fonctions d'encadrement et les amener à candidater, en complément du programme interministériel « Talentueuses ». Le programme « Tremplin » a été lancé le 10 janvier 2023, initialement pour les agentes de catégorie A, et il a été étendu à l'été 2024 aux agentes de catégorie B.

Le programme « Tremplin » permet d'étoffer le vivier de femmes susceptibles d'occuper des fonctions supérieures au sein du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, où l'on ne recense qu'un tiers de femmes dans les corps d'encadrement supérieur.

Il en découle un déficit de candidatures féminines à certains emplois supérieurs : il s'agit donc à la fois d'une difficulté en termes d'égalité dans l'accès aux emplois de direction et d'un défi pour atteindre les objectifs fixés par la loi Sauvadet du 12 mars 2012[21] , renforcée par la loi du 19 juillet 2023[22].

À la nécessité d'accroître le vivier de cadres supérieures s'ajoute celle de répondre aux freins, aux hésitations, voire à l'autocensure que les femmes pouvant accéder à ces emplois peuvent ressentir, arguant de la difficulté qu'elles pourraient avoir à s'y projeter, s'y sentir légitimes, ou à pouvoir concilier cette aspiration avec leur vie.

Le programme « Tremplin » vise donc à offrir la possibilité à ces agentes de renforcer leur confiance en elles, de valoriser leur expérience et leurs compétences de même que leur motivation et de les exposer, par exemple, devant un comité d'audition.

21. La loi Sauvadet du 12 mars 2012 fixait un taux minimum de 40 % de personnes de chaque sexe pour les primo-nominations dans 6 000 emplois d'encadrement supérieur et dirigeant, un objectif atteint pour la première fois en 2020

22. La loi du 19 juillet 2023 porte à 50 % le taux minimum de personnes de chaque sexe obligatoire pour les primo-nominations aux emplois supérieurs et de direction de la fonction publique. Elle impose à partir de 2027, un taux minimum de 40 % de personnes de chaque sexe dans les emplois supérieurs et de direction de la fonction publique et instaure un index de l'égalité professionnelle dans la fonction publique, essentiellement centré sur l'égalité des rémunérations.

Favoriser l'appropriation grâce aux référentes et référents Égalité

Le portage des principes et objectifs de la diplomatie féministe de la France relève de l'ensemble des agentes et agents. Parmi eux, les référentes et référents Égalité ont la mission particulière de coordonner et d'animer l'action de leur service en faveur de la promotion de l'égalité de genre et des droits des femmes et des filles en externe et du renforcement de l'égalité professionnelle en interne.

Le réseau des référentes et référents Égalité a joué un rôle majeur dans la diffusion des objectifs de la précédente stratégie et de la diplomatie féministe au sein du réseau diplomatique. **Nommés dans chaque direction et dans un grand nombre de postes diplomatiques**, le réseau est passé de 147 membres en 2017 à plus de 225 en 2024 (100 % des directions centrales et des opérateurs, 83 % des ambassades et représentations permanentes). Les référents et référentes sont dotés d'une lettre de mission et exercent ce rôle sous l'autorité de leur hiérarchie, qui veille à apporter le soutien nécessaire à son exercice.

Avec l'adoption de cette stratégie :

- la **coordination et l'animation du réseau** seront renforcées pour soutenir l'action et le partage de bonnes pratiques entre les référentes et référents, par zone géographique et pour les représentations permanentes ;
- les capacités des référentes et référentes seront renforcées pour la mise en œuvre des volets interne et externe de la diplomatie féministe à travers l'**organisation de formations et la diffusion d'outils** ;
- la mission de référent/référente Égalité sera mentionnée dans les **fiches de poste** des personnes concernées et sera assurée par un binôme dans les postes diplomatiques dont la taille le permet ;
- le réseau sera étendu aux **postes consulaires** ;
- les **opérateurs** du MEAE se doteront de leur propre réseau.

Institutionnaliser la diplomatie féministe par la formation des agentes et agents

La pérennisation des objectifs poursuivis par la France dans le cadre de l'adoption d'une diplomatie féministe nécessite la **formation de l'ensemble des équipes, à tous les niveaux**. Depuis le 8 mars 2024, le MEAE généralise la formation en matière d'égalité et de lutte contre les stéréotypes de genre et poursuit son action en l'adaptant aux différents agents (cadres, nouveaux agents de toutes catégories, filière **RH**, etc.). À l'avenir, le suivi d'une **sensibilisation à la prévention et à la lutte contre les discriminations, le harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes** conditionnera le départ en poste à l'étranger de tous les personnels encadrants.

La formation des agentes et agents sera renforcée sur le volet externe de la diplomatie féministe afin d'assurer l'atteinte des objectifs fixés, notamment sur :

- l'intégration du genre dans les projets et leur notation selon le **marqueur genre du CAD de l'OCDE** ;
- les enjeux de genre et la préservation des acquis en matière de **droits des femmes dans les négociations multilatérales** ;
- les politiques et les dispositifs de **lutte contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels dans les négociations internationales, les actions de coopération et humanitaires**.

Pour consolider l'expertise collective française, la mutualisation des formations disponibles entre le MEAE et les opérateurs sera recherchée.

Mettre en œuvre la diplomatie féministe avec les partenaires stratégiques

Le dialogue et les partenariats multi-acteurs sont des outils au cœur de la démarche adoptée par la France pour le déploiement d'une diplomatie féministe coordonnée et inclusive.

La mise en œuvre de la stratégie sera poursuivie dans une **méthode partenariale**. Le MEAE associera les parties prenantes, ses partenaires institutionnels et les organisations de la société civile féministes au suivi de sa diplomatie féministe. Les postes diplomatiques associeront leurs partenaires à l'élaboration et au suivi de leur feuille de route Égalité.

Le MEAE favorisera la **concertation et le partage d'informations** avec les acteurs et actrices de l'égalité et des droits des femmes à l'international. Dans cet objectif, il associera ses services et ses opérateurs, les ministères concernés, les organisations de la société civile, le secteur privé, les philanthropies et le milieu académique aux réflexions organisées sur la mise en œuvre des priorités stratégiques de la diplomatie féministe. Il approfondira également la coopération avec les acteurs du secteur privé, les parlementaires, les collectivités territoriales, les *think tanks* et le milieu académique sur les enjeux portés dans le cadre de sa diplomatie féministe.

A partir de 2025, le Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI) comprendra des organisations féministes. Cette enceinte sert de plateforme de dialogue et de concertation régulière entre l'ensemble des acteurs engagés dans ces secteurs sur les orientations, objectifs et moyens de la politique de développement.

Adopter un réflexe féministe dans tous les programmes budgétaires

Avec l'adoption d'une diplomatie féministe, **aucun programme budgétaire concourant à l'action internationale de la France ne peut être aveugle au genre**. Tous peuvent être mobilisés pour soutenir des initiatives en faveur des droits des femmes et des filles.

Ces actions et les budgets alloués à cette politique sont recensés dans l'axe international du Document de politique transversale « Politique de l'égalité entre les femmes et les hommes ». Ce document public, annexé chaque année au projet de loi de finances, retrace l'ensemble des moyens consacrés à l'égalité entre les femmes et les hommes par les différents ministères.

La période de mise en œuvre de la stratégie permettra d'approfondir l'intégration du genre dans les programmes budgétaires soutenant l'action internationale de la France.

Soutenir la recherche et l'expertise internationale

Les travaux de recherche sont essentiels pour suivre l'évolution et améliorer l'action en faveur de l'égalité de genre et des politiques étrangères féministes.

En collaboration avec les opérateurs, les centres de recherche et les organisations de la société civile, la France soutiendra la recherche sur des thématiques stratégiques, telles que les violences fondées sur le genre y compris en ligne, le *nexus* genre et économie, genre et environnement, les masculinités et sur le phénomène global de remise en cause des droits des femmes et des filles. Elle continuera de soutenir les travaux de l'OCDE et d'ONU Femmes sur les **données relatives aux enjeux de genre**, pour mettre en lumière les inégalités de genre et formuler des politiques publiques informées.

La France pourra s'appuyer sur les expertises et protègera les savoirs détenus par les femmes. Elle soutiendra des projets de recherche participative et valorisera les expertes lors des événements internationaux, constituant ainsi un **vivier d'expertise féministe international**.

La France mobilisera ses dispositifs de jeunes expertes et experts associés, d'expertise technique internationale (ETI) et nationale détachée (END) en faveur de l'égalité de genre, de la diffusion de la politique étrangère féministe et de ses priorités auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Déployer une communication stratégique

La France s'exprime publiquement sur les évolutions relatives aux droits des femmes et des filles dans le monde et intègre la communication comme outil de sa diplomatie féministe.

Pour éviter les stéréotypes de genre dans le langage et la communication, la diffusion de **guides à l'intention des agentes et agents du réseau diplomatique** permettra de renforcer et de généraliser les bonnes pratiques. Le ministère continuera de promouvoir la charte #JamaisSansElles pour des événements et des panels qui incluent systématiquement la participation des femmes.

La visibilité à l'international des actions des opérateurs et de l'Équipe France en faveur de l'égalité de genre sera renforcée, de manière à réaffirmer la position de la France comme pays chef de file en matière de diplomatie féministe.

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères s'attachera à valoriser et communiquer sur les initiatives internes, contribuant à la réalisation des objectifs de la présente stratégie, et à partager son expérience avec les pays partenaires intéressés.

Mesurer l'atteinte des objectifs : gouvernance, suivi et redevabilité

Deux niveaux de gouvernance sont prévus :

- **le comité de pilotage** sous la présidence du Secrétariat général du MEAE, associant les parties prenantes concernées par la mise en œuvre, sera chargé du suivi politique et institutionnel ;
- **le comité technique** sera chargé du suivi régulier du cadre de redevabilité. Il organisera des groupes de travail multi-acteurs pour assurer la mise en œuvre des objectifs, animera le groupe de travail interministériel diplomatie féministe et le dialogue avec les opérateurs.

Le cadre de redevabilité est annexé à la stratégie. Le suivi annuel de la mise en œuvre du cadre de redevabilité sera réalisé par le comité technique, en lien avec les services, les ministères et les opérateurs. L'atteinte des objectifs sera mesurée par un bilan externe commandité par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Cette stratégie sera évaluée par une instance indépendante, le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes.

Annexes

Stratégies et plans d'actions nationaux de la France

Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2023-2027) « Toutes et tous égaux »

Plan national d'action de la France pour la mise en œuvre de l'agenda « Femmes, Paix et Sécurité » (2021-2025)

Plan d'action du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (2024-2026)

Plan national de lutte contre l'exploitation et la traite des êtres humains (2024-2027)

Stratégie de lutte contre le système prostitutionnel et l'exploitation sexuelle

Plan national d'adaptation face au changement climatique

Stratégie Nationale Biodiversité (2023-2030)

Stratégies internationales de la France

Stratégie internationale de la France en matière de droits et santé sexuels et reproductifs (2023-2027)

Stratégie internationale de la France en matière d'éducation de base (2024-2028)

Stratégie d'influence par le droit (2023-2028)

Stratégie humanitaire de la République française (2023-2027)

Stratégie française en santé mondiale (2023-2027)

Stratégie française d'aide au commerce

Stratégie française « Prévention, Résilience et Paix durable » (2018-2022)

Stratégique Société civile et engagement citoyen (2023-2027)

Stratégie Droits humains et Développement, Une approche de la coopération au développement fondée sur les droits humains (2019)

Lexique

4P : Pacte de Paris pour les Peuples et la Planète

AFD : Agence française de développement

AFNOR : L'Association française de normalisation

AFAWA : Initiative pour le financement en faveur des femmes en Afrique

CAD 1 et CAD 2 : Cadre d'aide au développement (marqueur genre)

CAPSEAH : A Common Approach to Protection from Sexual Exploitation, Abuse and Harassment

CAE : Conseil de l'Union européenne dédié aux affaires étrangères

CCNUCC : Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

CDB : Convention Diversité Biologique

CEDAW : Comité pour l'élimination des discriminations à l'égard des femmes

CICD : Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement

CIDE : Convention Internationale des Droits de l'Enfant

COHAFA : Conseil de l'Union européenne dédié aux enjeux humanitaires

COHOM : Conseil de l'Union européenne dédié aux droits de l'Homme

CONUN : Conseil de l'Union européenne dédié aux Nations Unies

COVED : Conseil de l'Union européenne dédié aux enjeux de développement

CPI : Cour Pénale Internationale

CSC : Changement social et comportemental

CSW : Commission de la Condition de la Femme

DDR : Désarmement, Démobilisation, Réintégration

DG EMPL : Direction générale de l›emploi, des affaires sociales et de l›inclusion

DG JUST : Direction Générale de la Justice et des consommateurs

DMA : Directive européenne sur les marchés numériques

DSA : Directive européenne sur les services numériques

DSSR : Droits et santé sexuels et reproductifs

EAHS : Exploitation, atteintes et harcèlement sexuels

ECOSOC : Conseil économique et social des Nations unies

EPU : Examen Périodique Universel

EPSCO : Filière Emploi, politique sociale, santé et consommateurs du Conseil de l'Union européenne

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FEF : Fonds Équipe France

FFP+ : Feminist Foreign Policy Plus

FGE : Forum Generation Egalité

FIDA : Fonds International pour le Développement Agricole

FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la Population

FSOF : Fonds de soutien aux organisations féministes

GREVIO : Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

GPFI : Partenariat Global pour l'inclusion Financière du G20

HCR : Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

IIPE : Institut International de Planification de l'Éducation

IOM : Organisation Mondiale pour les Migrations

IVG : Interruption Volontaire de Grossesse

LGBT+ : Lesbienne, gay, bisexuel·le, personne transgenre

LOP-DSLIM : Loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales

MEAE : Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères

MOPAN : Multilateral Organization Performance Assessment Network

NDICI : Coopération au Développement et Coopération Internationale (Union Européenne)

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

ODAS : Organisation pour le Dialogue en faveur de l'avortement sécurisé

OIF : Organisation Internationale de la Francophonie

OIT : Organisation Internationale du Travail

OMP : Opérations de Maintien de la Paix

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONU : Organisation des Nations Unies

OTAN : Organisation du traité de l›Atlantique Nord

PAN : Plan d'Action National

PAM : Programme Alimentaire Mondial

PME : Partenariat Mondial pour l'Éducation

RRC : Réduction des risques et des catastrophes

SEAE : Service européen pour l'action extérieure

SPANB : Plans nationaux d'adaptation face au changement climatique

STIM : Sciences, Technologies, Ingénierie, Mathématiques

UE : Union Européenne

UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

UNGEI : Initiative des Nations Unies pour l'Éducation des filles

VIA/VIE : Volontaire International en Administration / Entreprise

WPHF : Women's Peace and Humanitarian Fund

**Ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères**

Direction générale de la mondialisation

27, rue de la Convention
75732 Paris CEDEX 15

© MEAE - octobre 2025. Conception et réalisation : Direction de la communication et de la presse